

# RAPPORT DE GESTION 2014

## UNITÉS

### Monnaies

CHF	franc suisse
EUR	euro
mio	million
mrd	milliard

### Puissance

kW	kilowatt	
MW	mégawatt	1 000 kW
MWe	mégawatt électrique	

### Energie

kWh	kilowattheure	
MWh	mégawattheure	1 000 kWh
GWh	gigawattheure	1 million de kWh
TWh	térawattheure	1 milliard de kWh

### Tension

kV	kilovolt	1 000 volts
----	----------	-------------

### Capacité de transformation

kVA	kilovoltampère	
MVA	mégavoltampère	1 000 kVA

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RAPPORT ANNUEL</b>	<b>2</b>
	Message à nos actionnaires	2
	Gestion des risques	6
	Recherche et développement – innovation	6
	Effectif moyen du personnel	6
<b>2</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>7</b>
	Structure du Groupe et actionariat	8
	Structure du capital	12
	Conseil d'administration	13
	Comité de direction	21
	Droits de participation des actionnaires	25
	Prise de contrôle et mesures de défense	26
	Organe de révision	26
	Politique d'information	27
<b>3</b>	<b>RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>29</b>
	Conseil d'administration	30
	Direction générale	31
	Autres avantages aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	33
<b>4</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>35</b>
	<b>Commentaires financiers du Groupe Romande Energie</b>	<b>36</b>
	Chiffres clés consolidés	36
	Principaux événements financiers	37
	<b>Comptes consolidés du Groupe Romande Energie</b>	<b>40</b>
	Compte de résultat consolidé	40
	Compte de résultat global consolidé	41
	Bilan consolidé	42
	Tableau de flux de trésorerie consolidés	43
	Variations de capitaux propres consolidés	44
	Annexe aux comptes consolidés	45
	Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	82
	<b>Comptes annuels de Romande Energie Holding SA</b>	<b>84</b>
	Compte de résultat	84
	Bilan	85
	Annexe aux comptes annuels	86
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	89
	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	90

## CALENDRIER

## CONTACTS

# MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES

Guy Mustaki, président du conseil d'administration  
Pierre-Alain Urech, directeur général

## Le Groupe Romande Energie concrétise les différents axes de sa stratégie malgré les incertitudes qui continuent de peser sur le secteur énergétique.

Dans un marché de l'énergie toujours plus globalisé, les facteurs influençant la marche des entreprises telles que Romande Energie ne sont plus seulement régionaux ou suisses, mais européens, voire mondiaux. Depuis quelques années, ces facteurs de changement se multiplient et s'accroissent, générant une véritable mutation du secteur énergétique alors que nombre de conditions-cadres restent incertaines.

Notre Groupe garde le cap malgré ce contexte chahuté, en s'appuyant sur les axes fondamentaux de sa stratégie d'entreprise : diversification de son offre de prestations énergétiques, renforcement de la qualité de service, augmentation de sa propre production énergétique, maintien de la qualité de distribution électrique offerte à ses clients, participation à la mise en

place du réseau intelligent, développement de synergies avec de multiples partenaires, soutien de programmes et initiatives favorisant l'innovation, concrétisation de sa stratégie de responsabilité sociétale, déploiement d'une politique de Ressources humaines responsable et motivante, ou encore optimisation des processus opérationnels.

**Efficiences énergétiques : plus de services et de conseils**  
Devenir le partenaire romand de référence pour les questions énergétiques de façon à accompagner nos clients pour simplifier et rentabiliser leur transition énergétique, telle est l'ambition que notre Groupe entend concrétiser au cours des prochaines années. L'Unité d'affaires Services énergétiques, qui a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2014, s'y emploie et affiche d'ores et déjà des succès sur le marché, tant dans les domaines des énergies du bâtiment et de l'éclairage que dans celui des conseils et systèmes thermiques. Notre Groupe a notamment renforcé sa position de leader vaudois dans l'installation de pompes à chaleur (secteur rénovation), et plusieurs collectivités publiques et entreprises lui ont déjà accordé leur confiance pour la réalisation d'installations de chauffage à distance. L'intensification et la diversification des activités de cette Unité se poursuivent en 2015, par exemple, avec le lancement sur le marché d'une offre photovoltaïque pour particuliers qui rejoint la gamme des installations solaires thermiques et celle des chauffe-eau pompes à chaleur.

L'accompagnement des démarches de nos clients en faveur de l'efficacité énergétique va au-delà de la proposition de prestations techniques. Pour les particuliers, il se traduit, notam-

« Devenir le partenaire romand de référence pour les questions énergétiques de façon à accompagner nos clients pour simplifier et rentabiliser leur transition énergétique, telle est l'ambition que notre Groupe entend concrétiser au cours des prochaines années. »



Pierre-Alain Urech, directeur général, et Guy Mustaki, président du conseil d'administration

ment, par l'établissement de diagnostics énergétiques CECB® (certificat énergétique cantonal des bâtiments) et la publication de nombreuses informations et astuces sur la plate-forme [declics.romande-energie.ch](http://declics.romande-energie.ch). À relever également, la mise à disposition d'outils en ligne permettant de suivre ses consommations énergétiques, de comparer l'efficacité des appareils électroniques ou électroménagers disponibles sur le marché ou de tester l'efficacité de ses comportements et équipements. Quant aux entreprises, elles se voient désormais proposer de très nombreuses prestations de conseil, formation et suivi sur-mesure. Fin 2014, Romande Energie a également conclu un partenariat avec l'Agence Cleantech Suisse (act) pour réaliser l'audit énergétique des entreprises grandes consommatrices et déterminer avec elles les mesures d'économie d'énergie et de CO<sub>2</sub> qu'elles peuvent s'engager à réaliser via des conventions d'objectifs signées avec la Confédération.

**Continuer à investir dans un marché de l'électricité chahuté**  
Malgré les prix très bas affichés par les marchés de l'électricité européen et suisse, notre Groupe poursuit sa stratégie de développement de sa propre production, la garantie d'approvisionnement de notre clientèle constituant un enjeu majeur à long terme. La priorité est donnée aux centrales de production reposant sur les énergies renouvelables, et chaque projet fait l'objet d'une étude de risques détaillée, intégrant la marge de rentabilité fixée par le conseil d'administration.

Un portefeuille d'investissement, de près d'un milliard de francs, soutient nos nombreux projets de production en développement en Suisse et nos démarches d'acquisition en France et en Allemagne.

2014 a notamment été marquée par la mise en service et l'inauguration de la centrale de biomasse humide Agrogaz à Lignerolle (VD), l'installation d'une dizaine de parcs solaires d'envergure en Suisse romande ou encore l'acquisition d'un parc de 7 éoliennes en Bretagne. Nous tenons aussi à évoquer la poursuite, tout au long de l'année 2014, des importants travaux de renouvellement de la centrale hydroélectrique des Farettes à Aigle (VD) qui, moyennant un investissement de CHF 80 millions, permettront d'augmenter sa production de 70 % tout en améliorant son intégration paysagère.

Malgré des conditions de marché défavorables mettant à mal la rentabilité de l'hydroélectricité, nous estimons qu'il est essentiel de continuer à investir dans ce mode de production. La modernisation d'ouvrages existants ou la construction de nouveaux ouvrages hydrauliques sont, en effet, fondamentaux pour préserver notre indépendance énergétique et assurer la sécurité d'approvisionnement des consommateurs suisses à long terme.

Cependant, au-delà de l'investissement dans la modernisation ou la construction d'ouvrages, c'est aujourd'hui la question de la pérennité même de l'exploitation des installations hydroélectriques suisses qui suscite l'inquiétude. En effet, dans le contexte de marché actuel, le prix de production d'un kilowatt-heure dans une centrale suisse est jusqu'à deux fois plus élevé que son prix de vente sur le marché de l'électricité.

Dans le même temps, l'hydroélectricité est, dans notre pays, le seul moyen de production qui soit fortement taxé et ne bénéficie

d'aucune subvention ni d'aucune condition-cadre favorable. On mesure, dès lors, qu'il est désormais urgent de définir les pistes qui permettront d'assurer la survie de ce mode de production, indigène et renouvelable, véritable pierre angulaire de la production helvétique.

#### Anticiper les évolutions des réseaux

Des collectivités, entreprises et particuliers toujours plus nombreux se lancent eux aussi dans la production d'électricité. La multiplication des installations de production décentralisée n'est pas sans impact sur les réseaux de distribution électrique, qui doivent désormais être configurés pour gérer des flux multidirectionnels tout en gagnant en intelligence et en proposant de nouvelles fonctionnalités.

Les travaux que nous menons en faveur du développement du réseau intelligent au sein de l'association Smart Grid Suisse, le développement de notre réseau de fibre optique ou encore notre implication dans l'initiative Datahub, pour créer une plate-forme permettant une supervision globale des flux d'énergie entre les différents acteurs de la branche électrique, constituent autant de jalons pour anticiper et gérer les évolutions dans le domaine de la distribution. À relever, en outre, un investissement régulier, de l'ordre de CHF 50 millions par an, destiné à entretenir et à moderniser nos infrastructures réseaux. On peut illustrer cette volonté par l'important projet de renouvellement des lignes et postes de La Côte lancé en 2000 et qui a pris fin à l'automne 2014 avec la mise en service de la liaison 125 kV Gland-Vich ainsi que des postes de transformation de Nyon et de Gland, en étroite collaboration avec les services industriels de Nyon (SIN) et la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC).

L'amélioration des processus opérationnels et le renforcement des interfaces avec les clients constituent les axes clés de la stratégie déployée depuis quelques années pour conforter la performance des équipes et des outils de l'Unité d'affaires Réseaux. En 2014, ils se sont notamment traduits par une formalisation des prestations proposées aux autres gestionnaires de réseaux de distribution, par la mise en ligne d'un portail enregistrant toutes les demandes de raccordement ou encore par le recours à de nouveaux outils informatiques de gestion des infrastructures de distribution et de leur maintenance.

#### Une performance soutenue par des engagements forts

Alliée à la stratégie d'affaires que nous concrétisons depuis 2013, cette performance réseaux renforcée permet à notre Groupe de répondre toujours plus efficacement aux attentes de notre clientèle, par une qualité d'approvisionnement accrue, par la multiplicité et le caractère innovant des prestations proposées et par l'attention sans faille portée à la relation client.

Cette dynamique devrait être synonyme de simplicité pour le client et de compétitivité pour Romande Energie, notamment dans le cadre de l'ouverture du marché pour tous les consommateurs annoncée par le Conseil fédéral.

Naturellement, elle se traduit par des investissements conséquents et la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles approches dans nombre de nos métiers : informatique, gestion de la clientèle, gestion de l'approvisionnement, conception d'offres commerciales, politique de risques, marketing et communication, etc.

« La capacité de notre Groupe à faire vivre ses valeurs d'ouverture, d'innovation et de responsabilité au travers de ses projets, de ses actions et surtout des relations qu'il entretient avec ses clients et parties prenantes constitue un atout majeur. »

Pour évoluer et progresser dans un contexte toujours plus compétitif, notre Groupe s'appuie donc sur des ressources humaines, techniques et financières performantes et adaptées. Au-delà de celles-ci, la responsabilité sociétale qu'il exerce au quotidien et sa capacité à faire vivre ses valeurs d'ouverture, d'innovation et de responsabilité au travers des projets, des actions et surtout des relations qu'il entretient avec ses clients et parties prenantes constituent un atout non négligeable.

Il en est de même de sa politique de Ressources humaines, centrée sur la valorisation des compétences, la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement de chaque collaboratrice et chaque collaborateur. Cette approche a d'ailleurs été récompensée au début de l'année 2015 par l'obtention de la certification equal-salary, qui atteste que Romande Energie offre des conditions et opportunités égales aux femmes et aux hommes et met en place les instruments et la culture d'entreprise favorables au développement et au maintien de cette équité.

#### Meilleurs résultats opérationnels depuis 10 ans

S'établissant à CHF 583 millions, le chiffre d'affaires net du Groupe Romande Energie est en légère progression (+0.9 %) par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, la baisse des prix de l'énergie et la réduction de la consommation des clients finaux induisent une diminution de 12.6 % des coûts totaux d'achats d'énergie qui s'établissent à CHF 190 millions. En forte progression, de 11.3 %, la marge brute s'élève à CHF 289 millions. Résulte des éléments précités une hausse significative de l'EBITDA de 22.3 % pour atteindre CHF 150 millions et une progression parallèle de l'EBIT de 36.5 % pour s'établir à CHF 94 millions.

Réalisée dans un marché énergétique toujours plus concurrentiel et dont les conditions cadres demeurent incertaines, cette excellente performance est contrebalancée par une part au résultat net des sociétés associées de CHF -243 millions. Ce chiffre s'explique essentiellement par les importantes corrections de valeur liées aux activités du Groupe Alpiq et à la participation de Romande Energie dans la société des Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). L'année se termine dès lors sur une perte nette de CHF 147 millions. Malgré cette perte, les fonds propres du Groupe s'établissent à CHF 1.7 milliard à fin 2014.

Enfin, l'abolition du taux plancher entre l'euro et le franc suisse, annoncée le 15 janvier 2015, a entraîné une forte appréciation du franc suisse, monnaie de présentation pour les comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Cette situation aura

un impact négatif dans la conversion des états financiers des entités utilisant l'euro comme monnaie de référence ainsi que sur certaines positions de trésorerie. D'un autre côté, les effets bénéfiques de la baisse de l'euro permettront de renforcer la position concurrentielle du Groupe, pour ses offres en marché libre, au profit de sa clientèle. Dans la situation prévalant à fin mars 2015, le résultat opérationnel du Groupe ne devrait cependant pas en être significativement impacté.

#### L'instabilité du contexte énergétique influence le cours de l'action

L'action de Romande Energie Holding SA termine l'année 2014 à CHF 1002, en recul de 6 % par rapport au 31 décembre 2013. Cette performance décevante est principalement due à la situation sur les marchés de l'électricité en 2014 à laquelle s'ajoutent les incertitudes liées à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La prudence affichée par les investisseurs à l'égard du secteur énergétique se comprend

bien étant donné les baisses de bénéfices enregistrées en 2014 par plusieurs grands groupes, essentiellement actifs dans la production électrique. Elle s'interprète cependant moins aisément concernant des sociétés telles que Romande Energie dont l'activité est fortement centrée sur la distribution électrique et qui bénéficient de conditions d'approvisionnement attractives.

#### Dividende 2014

La politique de dividende de Romande Energie vise un taux annuel de distribution (Payout ratio) stable, avec une orientation haussière à long terme. Le résultat opérationnel du Groupe étant très satisfaisant, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire de CHF 30.- par action. Si l'assemblée générale valide les montants proposés, et compte tenu des actions en circulation, le montant total des dividendes versés s'élèvera à CH 30.8 millions.

Guy Mustaki  
Président du conseil d'administration

Pierre-Alain Urech  
Directeur général

## Remerciements

J'adresse mes vifs remerciements à l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur soutien sans faille et la qualité de leur apport au développement de nos activités. La compétence et la détermination avec laquelle les membres de la direction conduisent le Groupe Romande Energie au quotidien permettent à notre entreprise de répondre aux défis, toujours plus nombreux, qui se présentent à elle. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

J'exprime aussi ma sincère gratitude aux collaboratrices et collaborateurs dont le professionnalisme, l'engagement et le sens de l'innovation font les succès de Romande Energie. Année après année, le Conseil d'Etat, les communes et l'ensemble des actionnaires du Groupe lui renouvellent leur confiance et leur appui. Je leur en sais infiniment gré.

Guy Mustaki, président du conseil d'administration

## Gestion des risques

Les principes de la politique de gestion des risques sont adoptés par le conseil d'administration. Le comité de direction a la responsabilité de maîtriser les risques selon la politique définie. Le Risk Manager s'assure de sa mise en œuvre au quotidien et présente un reporting semestriel à la direction et au conseil d'administration. Les risques sont identifiés et répertoriés en collaboration entre les différents services et l'équipe du Risk Management. En ce qui concerne les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie, un comité ad hoc se réunit une fois par

mois et un reporting est présenté tous les trimestres au conseil d'administration. Le comité Finances et Audit préavise les deux rapports susmentionnés à l'intention du conseil d'administration. Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés au portefeuille énergie, sont gérés à l'aide de limites. Les risques opérationnels sont suivis individuellement dans le but d'en diminuer la probabilité et les impacts en cas de réalisation. L'évaluation de ces risques repose sur des estimations effectuées avec des spécialistes, ainsi que sur des données historiques.

## Recherche et développement – innovation

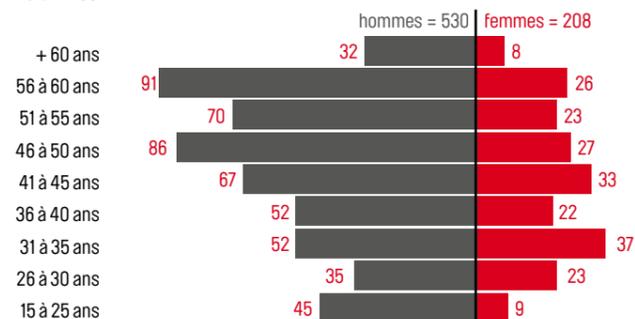
L'année 2014 a vu le lancement d'un important processus d'innovation interne dénommé « idéo ». Il a pour objectif d'encourager l'innovation dans le Groupe, notamment via une plate-forme collaborative incitant chacun à faire part de ses idées et commentaires sur des thèmes définis pour développer notre efficacité interne. Une équipe transversale assure la coordination de l'évolution des idées en concepts, puis en projets d'innovation ou en nouveaux modèles d'affaires. En 2014, nous avons ainsi lancé 12 nouveaux projets innovants impliquant Hautes Ecoles, Universités et start-up. Ils rejoignent plus de 30 études

ou projets pilotes en cours. Ces projets novateurs portent essentiellement sur la conception de solutions en faveur de l'efficacité énergétique, sur l'optimisation des moyens de production reposant sur les énergies renouvelables et sur le développement des modes de stockage et du réseau intelligent, soit sur des domaines en lien direct avec nos activités. Les solutions émanant de ces travaux seront déployées au sein de notre Groupe, au niveau de nos installations de production et de distribution ou sous la forme de prestations innovantes.

## Effectif moyen du personnel et répartition selon les tranches d'âge et le sexe

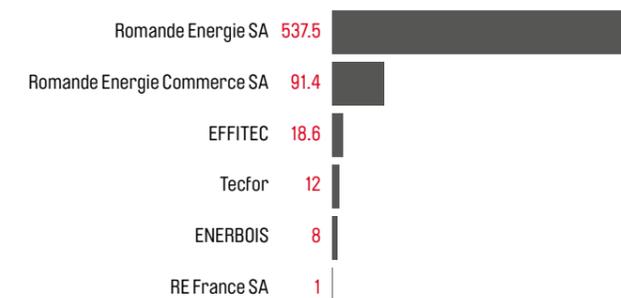
### Répartition selon les tranches d'âge et le sexe

Total = 738



### Effectif moyen du personnel EPT (équivalents plein temps)

Total = 668.54



Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé par les valeurs phares que constituent la transparence et la loyauté. Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.

## 1 Structure du Groupe et actionnariat

L'essentiel de l'activité du Groupe consiste en la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et les services énergétiques.

### 1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

Au 31 décembre 2014, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de quatre domaines opérationnels, à savoir l'Unité d'affaires Réseaux, l'Unité d'affaires Energie, l'Unité d'affaires Services énergétiques et Romande Energie Commerce, ainsi que de quatre domaines fonctionnels, à savoir le département Finances, le département Ressources humaines, le Secrétariat général et le Service communication institutionnelle. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

### 1.1.2 - Structure juridique du Groupe Romande Energie

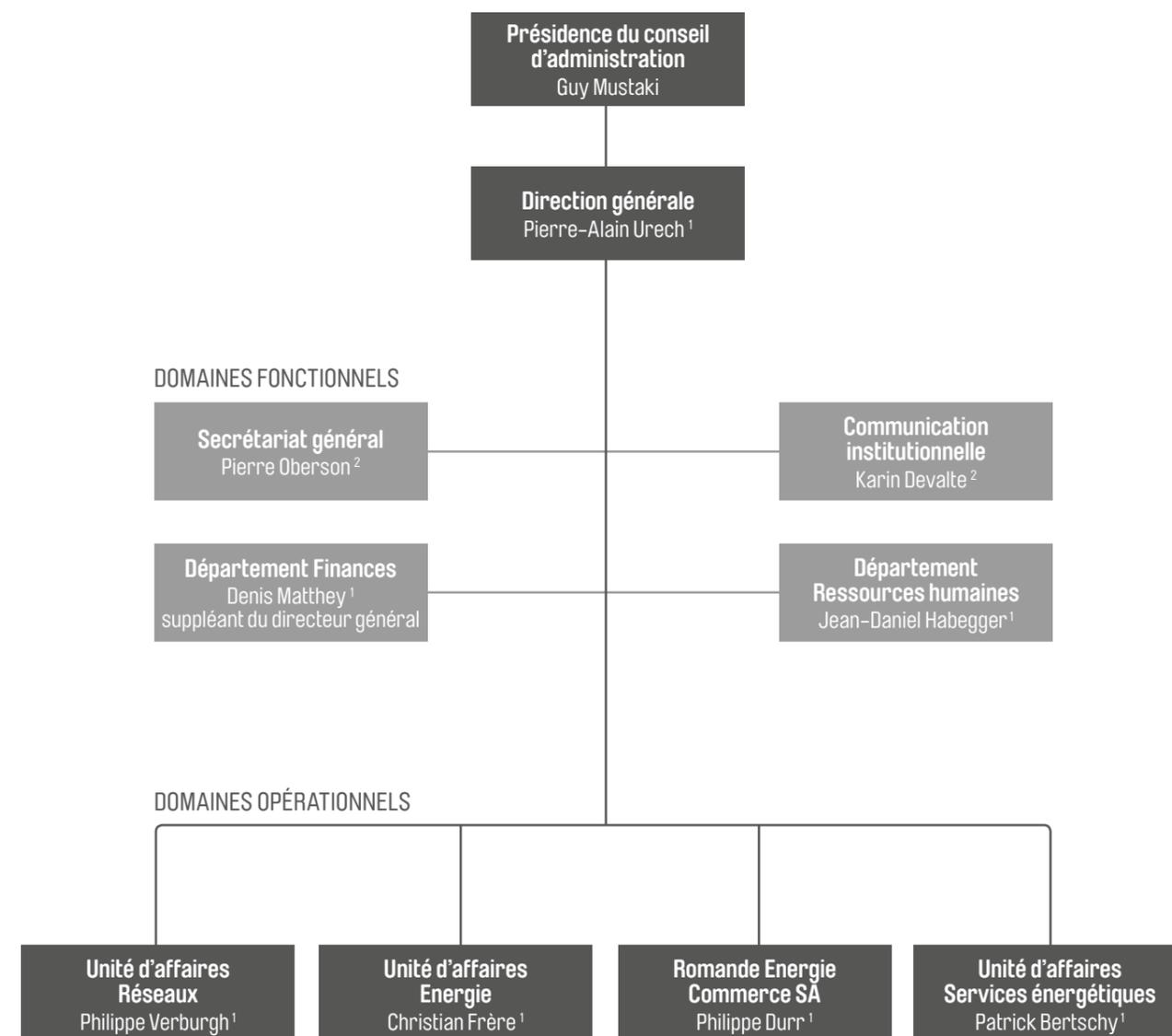
Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faitière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 2.560.733 et le code ISIN CH 0025607331. Elle a été fondée en 1901 sous la raison

sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1.029 milliard au 31.12.2014. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Romande Energie Holding SA est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2014 figure dans la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 80 du présent document.

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 1<sup>er</sup> septembre 2014 concernant les informations relatives à la « Corporate Governance » de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2014). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations (ci-après, p. 29). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2014.

## Organigramme opérationnel du Groupe

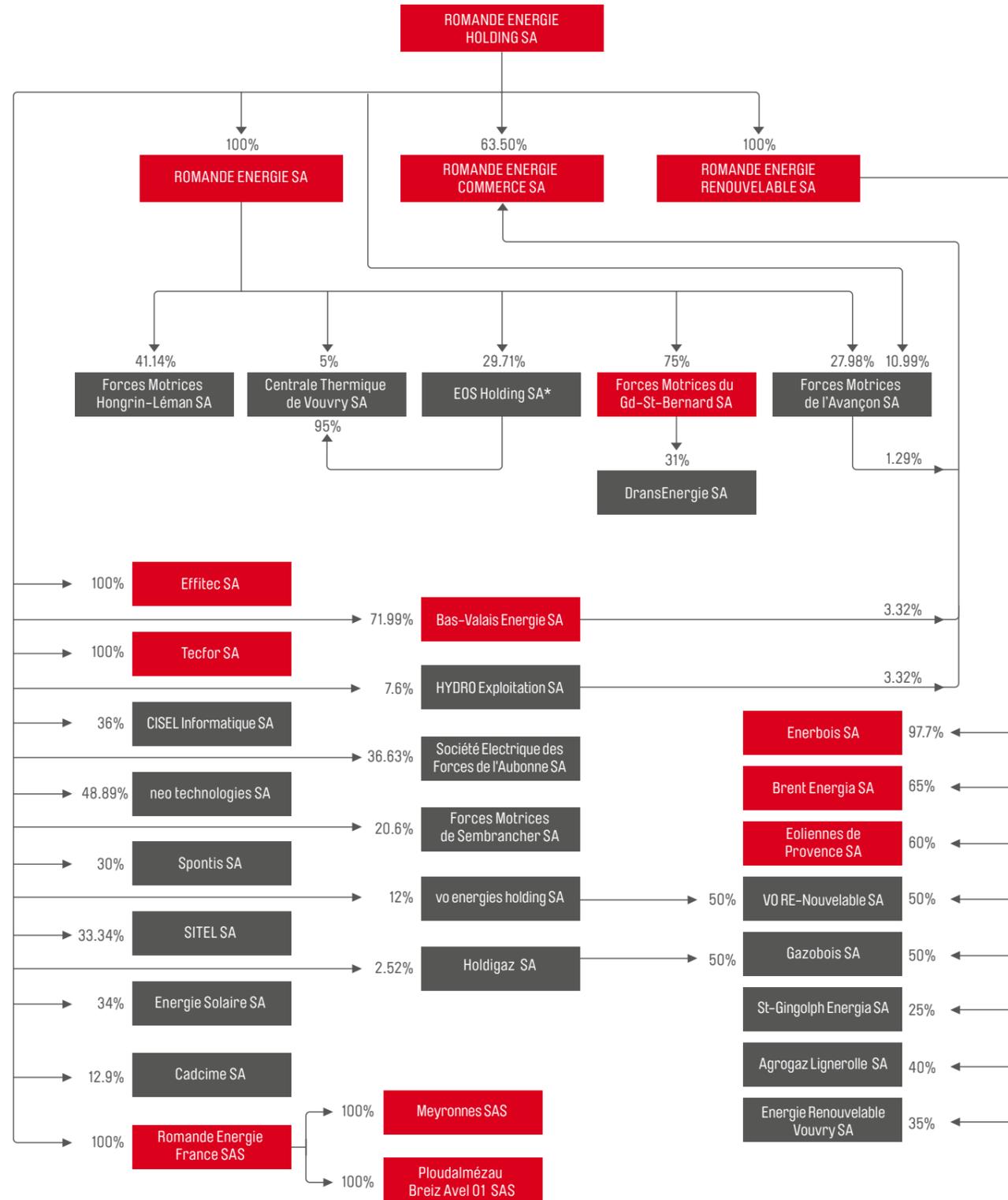
Etat au 1<sup>er</sup> avril 2015



<sup>1</sup> Membre de la direction générale

<sup>2</sup> Membre de la direction générale élargie

**Structure juridique du Groupe**  
Etat au 1<sup>er</sup> avril 2015



\* EOS Holding SA détient une participation de 31.38% dans Alpiq Holding SA

  Participation supérieure à 50 %  
  Participation inférieure ou égale à 50 %

**ROMANDE ENERGIE HOLDING SA**

Société faitière du Groupe Romande Energie, dont les titres sont cotés à la Bourse SIX Swiss Exchange, à Zurich. Détention de participations, d'immeubles et de droits de la propriété immatérielle

**ROMANDE ENERGIE SA**

Société opérationnelle du Groupe. Production hydraulique conventionnelle d'électricité, détention et gestion de réseaux de distribution, gestion de portefeuilles d'énergie, services énergétiques et fourniture de services aux sociétés du Groupe

**ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA**

Société de partenaires. Commercialisation d'électricité, gestion de la clientèle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) partenaires, fourniture des prestations de marketing et de vente aux sociétés du Groupe

**ROMANDE ENERGIE RENEUVELABLE SA**

Société dédiée aux nouvelles énergies renouvelables. Détention de participations et d'actifs dans les domaines de la production éolienne, photovoltaïque, de biomasse, de petite hydraulique et de géothermie

**EOS HOLDING SA**

Gestion de la participation à Alpiq et du projet de centrale au gaz naturel à Chavalon (VS). Détention de participations à des sociétés actives en France et en Allemagne dans la production éolienne

**FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA**

Détention de l'aménagement de pompage-turbinage d'Hongrin-Veytaux

**CENTRALE THERMIQUE DE VOUVRY SA**

Développement d'un projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel de 400 MW sur le site de Chavalon (VS)

**SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES DU GRAND-ST-BERNARD SA**

Détention de l'aménagement hydroélectrique du lac des Toules-Pallazuit (VS)

**FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON SA**

Détention et gestion de réseaux de distribution, détention et exploitation des aménagements hydroélectriques La Peuffeyre-Sublin et Benjamine, multimédia

**DRANSENERGIE SA**

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques et de réseaux de distribution. Prestations de services pour les tiers

**EFFITEC SA**

Contrôle des installations électriques intérieures

**TECFOR SA**

Forages géothermiques et géotechniques

**CISEL INFORMATIQUE SA**

Société informatique commune à Romande Energie, Groupe E et Alpiq

**NEO TECHNOLOGIES SA**

Société informatique commune à Romande Energie, Ville de Lausanne et Commune de Lutry

**SPONTIS SA**

Société commune à Romande Energie, BKW, Groupe E et Ville de Lausanne. Standardisation, supply chain et gestion de la logistique pour ses partenaires

**SITEL SA**

Société contrôlée par upc cablecom Sàrl. Détention de téléseaux et multimédia

**ENERGIE SOLAIRE SA**

Solutions solaires thermiques

**CADCIME SA**

Détention et exploitation d'un réseau de chauffage à distance

**BAS-VALAIS ENERGIE SA**

Société issue de la fusion en juin 2012 de la Société Electrique du Bas-Valais SA et de la Société électrique de Champéry - Val-d'Ille SA. Détention de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique du lac Tanay-Vouvry

**HYDRO EXPLOITATION SA**

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques

**SOCIÉTÉ ELECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA**

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique sur l'Aubonne, commercialisation d'énergie électrique, installations électriques intérieures et multimédia

**FORCES MOTRICES DE SEMBRANCHER SA**

Détention d'un aménagement hydroélectrique sur la Dranse

**VO ENERGIES HOLDING SA**

Détention et exploitation de réseaux de distribution et d'aménagements hydroélectriques sur la Jougneuz et l'Orbe, commercialisation d'énergie électrique, réseau de distribution de gaz naturel, installations électriques intérieures et multimédia

**HOLDIGAZ SA**

Détention et exploitation de réseaux de distribution de gaz naturel, techniques du bâtiment et services énergétiques

**ENERBOIS SA**

Détention et exploitation d'une usine de production d'électricité, de chaleur et de pellets à partir de sous-produits du bois

**BRENT ENERGIA SA**

Détention d'un aménagement hydroélectrique à Brent

**EOLIENNES DE PROVENCE SA**

Partenariat avec la Ville de Zurich (ewz). Développement d'un projet de parc éolien à Provence

**ST-GINGOLPH ENERGIA SA**

Exploitation de la force hydraulique du réseau d'eau potable de St-Gingolph

**VO RE-NOUVELABLE SA**

Joint-venture avec vo energies holding SA. Détention et développement d'ouvrages de production à partir de nouvelles énergies renouvelables

**GAZOBOIS SA**

Joint-venture avec Holdigaz SA. Développement d'un projet de méthanisation du bois

**AGROGAZ LIGNEROLLE SA**

Détention d'une centrale de production électrique à partir de biomasse humide

**ENERGIE RENEUVELABLE VOUVRY SA**

Détention d'un aménagement hydroélectrique du Fossau

**ROMANDE ENERGIE FRANCE SAS**

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et acquisition de participations dans des sociétés de production électrique renouvelable en France

**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE MEYRONNES SAS**

Société par actions simplifiée de droit français. Détention d'un aménagement hydroélectrique sur l'Ubaye, Alpes-de-Haute-Provence

**PLOUDALMÉZAU BREIZ AVEL 01 SAS**

Société par actions simplifiée de droit français. Détention d'un parc éolien à Ploudalmézeau, Finistère

**ALPIQ HOLDING SA**

Société née en 2008 du rapprochement d'Atel et EOS, ainsi que des actifs suisses d'EDF. Production électrique en Suisse et à l'étranger, trading et commercialisation d'énergie, services énergétiques



## 1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2014, les actionnaires importants suivants étaient inscrits au registre des actions de Romande Energie Holding SA :

au 31 décembre 2014		
Etat de Vaud *	440 047 actions *	38.60 %
Communes vaudoises *	160 675 actions *	14.09 %
Banque Cantonale Vaudoise **, Lausanne	37 731 actions **	3.31 %
Romande Energie Holding SA, Morges	113 437 actions	9.95 %
Groupe E SA, Fribourg	66 080 actions	5.80 %
BKW Energie AG, Berne	57 019 actions	5.00 %
Holdigaz SA, Vevey	28 772 actions	2.52 %
Solde négociable en bourse	236 239 actions	20.73 %
<b>Total</b>	<b>1 140 000 actions</b>	<b>100 %</b>

\* Liés par une convention portant sur des droits de préemptions réciproques

\*\* Dont 9 900 actions liées par la convention portant sur des droits de préemptions réciproques

Trois annonces relatives à la publicité des participations ont été publiées au cours de l'exercice sous revue. Elles peuvent être consultées sur la page web de l'Instance pour la publicité des participations suivante: [http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/disclosure/major\\_shareholders\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/disclosure/major_shareholders_fr.html).

## 1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5 % du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg, Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, et BKW Energie AG, à Berne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Toutefois, Romande Energie Holding SA détient 2.52 % du capital de Holdigaz SA, laquelle détient 2.52 % du capital de Romande Energie Holding SA. Il sied en outre de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71 % dans EOS Holding SA, laquelle détient 31.38 % d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du conseil d'administration d'EOS Holding SA et membre du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA. Monsieur Jean-Yves Pidoux, membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est également membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA, en qualité de délégué de la Ville de Lausanne. En outre, Monsieur Michael Wider, membre de la direction générale du groupe Alpiq, est membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA.

## 2 Structure du capital

### 2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions, divisé en 1 140 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Il existe un capital autorisé de CHF 10.125 millions. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel.

### 2.2 Capital autorisé

Le conseil d'administration dispose d'un capital autorisé de CHF 10.125 millions, divisé en 405 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune, qui a été renouvelé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014. Sa durée est limitée au 27 mai 2016. Aux termes de l'art. 5 des statuts, les conditions et modalités de souscription de ce capital autorisé sont les suivantes: « ... Le conseil d'administration décide du prix et du mode de libération (libération en espèces, par compensation, par apport en nature ou par reprise de biens). Le conseil d'administration peut exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires et l'attribuer à des tiers lorsque les nouvelles actions sont utilisées pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou de nouveaux projets d'investissement dans le domaine électrique ou dans des secteurs connexes ou pour financer de telles transactions, ou enfin pour la participation des collaborateurs. »

### 2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

### 2.4 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Il n'y a pas de restrictions à la transmissibilité des actions. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. La répartition du bénéfice net par l'assemblée générale est libre, sous réserve de l'art. 24 des statuts, lequel dispose, en reprenant partiellement l'art. 671 du Code des obligations, que: «<sup>1</sup> Cinq pour cent du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions.

<sup>2</sup> Sont aussi affectés à cette réserve, même lorsqu'elle atteint la limite légale:

- après paiement des frais d'émission, le produit de l'émission des actions qui dépasse la valeur nominale tant qu'il n'est pas affecté à des amortissements ou à des buts de prévoyance;
- le solde des versements opérés sur des actions annulées, diminué de la perte qui aurait été subie sur les actions émises en leur lieu et place. »

Comme Romande Energie Holding SA est une société holding, l'al. 2, ch. 3, et l'al. 3 de l'art. 671 du Code des obligations ne lui sont pas applicables.

### 2.6.1 Restrictions de transfert et inscription des « Nominées »

Les règles applicables en la matière sont les suivantes :

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives;
- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote;
- les autorisations générales d'inscription sont acceptées;
- la société n'imprime pas de demandes d'inscription;
- la société n'imprime plus de certificats physiques;
- nommée SIS (NS) : sans inscription au Registre des actions;
- AREG-data compatible (transmission électronique).

Les statuts ont été adaptés aux exigences de la loi fédérale sur

les titres intermédiaires qui est entrée en vigueur au début 2010. La société offre à ses actionnaires domiciliés en Suisse la possibilité de déposer gratuitement leurs actions de la société auprès de SIX-SAG.

### 2.6.2 Dérogations durant l'exercice, admissibilité des inscriptions de Nominées, procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions peuvent être abolis

Il n'y a pas de disposition statutaire spécifique sur ces points.

### 2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options.

### Variation des fonds propres

En milliers de CHF	Capital- actions	Réserve générale	Réserve pour actions propres	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>28 500</b>	<b>5 859</b>	<b>19 849</b>	<b>564 520</b>	<b>618 728</b>
Bénéfice net				150 446	150 446
Dividende payé				-27 446	-27 446
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>28 500</b>	<b>5 859</b>	<b>19 849</b>	<b>687 520</b>	<b>741 728</b>
Bénéfice net				117 360	117 360
Acquisitions d'actions propres			79 227	-79 227	
Dividende payé				-27 717	-27 717
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>28 500</b>	<b>5 859</b>	<b>99 076</b>	<b>697 936</b>	<b>831 371</b>
Bénéfice net				108 334	108 334
Mouvements sur actions propres et divers			48	-49	-1
Dividende payé				-30 797	-30 797
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>28 500</b>	<b>5 859</b>	<b>99 124</b>	<b>775 424</b>	<b>908 907</b>

## 3 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveil-

lance sur la mise en œuvre de cette dernière et exerce la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation, il a formé en son sein trois comités spécialisés.

### 3.1 Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de onze membres.

Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une des dites sociétés.

En 2014, le conseil d'administration a procédé à une autoévaluation des compétences de ses membres.

Nom	Année de naissance	Depuis	Terme du mandat	Tâches au CA	Tâches dans les comités
Guy Mustaki *	1960	2005	2016	Président	Président Stratégie et Corporate Development
Wolfgang Martz **	1954	2003	2015	Vice-président	Président Nominations et Ressources humaines
Laurent Ballif *	1951	2007	2016	Administrateur	Membre Nominations et Ressources humaines
Laurent Balsiger *	1970	2013	2016	Administrateur	Membre Nominations et Ressources humaines
Christian Budry **	1957	2003	2015	Administrateur	Président Finances et Audit
Paola Ghillani *	1963	2009	2015	Administratrice	Membre Finances et Audit
Bernard Grobety **	1950	2002	2015	Administrateur	Membre Finances et Audit
Jean-Jacques Miauton **	1951	1997	2015	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development
Jean-Yves Pidoux *	1956	2007	2016	Administrateur	Membre Nominations et Ressources humaines
Alphonse-Marie Veuthey *	1965	2011	2016	Administrateur	Membre Finances et Audit
Michael Wider **	1961	2012	2015	Administrateur	Membre Stratégie et Corporate Development

\* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts)

Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

\*\* Administrateur élu par l'assemblée générale



**GUY MUSTAKI \***

Président  
Docteur en droit de l'Université de Lausanne. Brevet d'avocat.

Me Mustaki pratique le barreau et est professeur à l'Université de Lausanne (droit de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise) depuis 1991. Me Mustaki siège au conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis l'assemblée générale des actionnaires 2005 et préside le Groupe depuis le 19 mai 2006. Il préside le comité Stratégie et Corporate Development. Dans le domaine électrique, il est président d'EOS Holding SA, à Lausanne, membre du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, à Lausanne, dont il préside le comité des Nominations et rémunérations, administrateur et membre du comité de direction de Grande Dixence SA, à Sion, et président du comité de pilotage du projet de nouveau palier hydro-électrique sur le Rhône, à Bex-Massongex. Il siège en outre aux conseils d'administration de Lausanne Palace SA, à Lausanne, de Société immobilière du Château d'Ouchy SA, à Lausanne, de Yteqam SA, à Lausanne, et de de Rahm & Cie SA, à Lausanne, ainsi qu'aux conseils de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), à Chavannes-près-Renens, de la Fondation Théodora, à Lonay, de la Fondation Chassot et Guex pour l'éthique médicale, à Lausanne, et de la Fondation du Théâtre du Jorat, à Mézières.



**WOLFGANG MARTZ**

Vice-président  
Ingénieur agronome EPFZ.

Après un premier emploi de quatre années dans l'aide au développement, en Afrique, M. Martz œuvre au sein du groupe Nestlé, dans le secteur laitier (Nestec), pendant quatre ans, puis continue sa carrière en tant que partenaire dans une société de consultance en gestion durant quatre ans. Il est nommé directeur général du groupe Minoteries en avril 1990, poste qu'il occupera jusqu'en 2005. Membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis 2003, M. Martz en est devenu le vice-président en 2004. Il préside le comité Nominations et Ressources humaines et participe à toutes les séances du comité Stratégie et Corporate Development. Dans le domaine électrique, il est membre du conseil de Romande Energie Commerce SA et d'EOS Holding SA, à Lausanne. M. Martz est président du conseil d'administration de La Construction Services SA, à Yverdon-les-Bains, de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à Lausanne, de SOCIM Société Coopérative Immobilière Montreux, à Montreux, vice-président de Saline de Bex SA, à Bex (jusqu'à fin septembre 2014), ainsi que président a.i. du CRPM Centre Romand de Promotion du Management, à Lausanne, et membre du conseil d'administration de Schenk Holding SA, à Rolle. M. Martz est en outre vice-président de l'Union patronale suisse (jusqu'au 30.06.2014) et de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (jusqu'au 31.05.2014). Il est enfin président du jury de la Fondation Esprix, à Zurich.



**LAURENT BALLIF \***

Licencié en sciences politiques de l'Université de Lausanne. Diplômé en management du sport de l'Institut de hautes études en administration publique, à Lausanne.

M. Ballif a commencé sa carrière en tant que journaliste à l'Est-Vaudois, à Montreux. Il a ensuite été durant près de vingt ans entraîneur de natation à Vevey, puis dirigeant dans cette activité avec une formation d'entraîneur national. Actif en politique depuis le milieu des années 80, M. Ballif a été secrétaire cantonal du Parti socialiste vaudois durant sept ans, avant d'occuper le poste de secrétaire général de l'IDHEAP de 1995 à 2000. Déjà député au Grand Conseil vaudois depuis 1994, il est élu municipal de Vevey en 2001, puis syndic en 2006, et se consacre depuis lors exclusivement à ses mandats politiques. Il est entré au conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA lors de l'assemblée générale ordinaire 2007. Il fait partie du comité Nominations et Ressources humaines. M. Ballif est président du conseil de la Fondation Vevey, ville d'images, et est membre des conseils de la Caisse intercommunale de pension et de la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey.



**LAURENT BALSIGER \***

Diplôme d'ingénieur en génie rural de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Certificat en administration publique de l'Institut de hautes études en administration publique, à Lausanne.

De 1994 à 2000, M. Balsiger a été ingénieur en environnement au sein d'ESA Consultores (Honduras), Sulzer Chemtech et CSD Ingénieurs Conseils SA. Il a ensuite exercé la fonction de chef des services de la Direction des travaux et des Services industriels de la Ville de Pully de 2001 à 2013. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, il est directeur de l'énergie du canton de Vaud.

M. Balsiger siège au conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis 2013. Il est membre de son comité Nominations et Ressources humaines.

Dans le domaine électrique, il est membre des conseils d'administration de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne, à Aubonne, et des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx.

En marge de ses activités professionnelles, il est conseiller de paroisse (jusqu'à fin juin 2014) et conseiller communal à Epalinges et siège en outre au comité de l'association Compassion Suisse, à Yverdon-les-Bains.



**CHRISTIAN BUDRY**

Licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg. Diplôme fédéral d'expert-comptable.

M. Budry a débuté son parcours professionnel chez Ernst & Young SA, en tant qu'auditeur, puis partner responsable de l'audit pour la Romandie et responsable pour la Suisse du marché « Manufacturing, Technology & Energy » (1983-2001). Par la suite, il a été directeur des finances et membre du comité de direction de Bobst Group à Prilly de 2001 à 2011.

Membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis 2003, il préside le comité Finances et Audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dans le domaine électrique, il est membre du conseil d'administration et du comité d'audit d'EOS Holding, à Lausanne. Il siège en outre aux conseils d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à Lausanne, de Kriss Group SA, à Nyon, ainsi que de CFO Solutions SA, à Lausanne, Groux arts graphiques SA, au Mont-sur-Lausanne, TrustStone SA, à Nyon et de Techdata, à Berne, sociétés qu'il préside, de Giovanna Holding SA, à Montreux, de Gonthier & Schneeberger, à Lausanne, et du groupe formé des sociétés Chanadela SA, Cadris SA, Cofidex SA, à Boncourt, ainsi que de celui formé de Oreade Manufacture de boîtes SA et Opal créations SA, à La Chaux-de-Fonds. Il préside encore la Fondation Novandi, à Boncourt, et est membre du conseil de Greenbrix Fondation de placement, à Genève. Il est enfin membre du Conseil communal d'Oron.



**PAOLA GHILLANI \***

Diplôme en pharmacie de l'Université de Lausanne. Diplôme IMD en International General Management for Executive. Diplôme IMD en International Program for Board Management.

Mme Ghillani commence sa carrière chez Ciba / Novartis. Après avoir passé la première partie de sa vie professionnelle dans les multinationales, elle devient, en 1999, CEO de la Fondation Max Havelaar, un des principaux acteurs du commerce équitable. Durant la même période, elle est membre du conseil d'administration de FLO International (Fair Trade Labelling Organisations) dont elle assure la présidence de 2001 à 2005. En 2005, Mme Ghillani crée sa propre entreprise, Paola Ghillani & Friends SA, active dans le conseil en stratégie et gestion d'entreprise ainsi que dans la promotion et la mise en place concrète du développement durable et de l'éthique dans l'économie.

Mme Ghillani fait partie du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA, ainsi que de son comité Finances et Audit depuis 2009.

Mme Ghillani siège aux conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, à Zurich, d'Helvetia Holding AG, à St-Gall, de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, à Lausanne, au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à Genève, au Conseil de la Fondation des Chênes, à Vandœuvres, et est membre de comités d'experts de fonds de placement durables.



**BERNARD GROBÉTY**

Expert diplômé en finance et controlling.

Jusqu'à mi-2009, M. Grobéty occupait le poste de directeur général adjoint, secteur finances, du groupe Vaudoise Assurances. C'est dans ce groupe (dès 1972) que M. Grobéty a accompli la plus grande partie de sa carrière. Il est administrateur de sociétés depuis sa retraite du groupe Vaudoise.

M. Grobéty est entré au conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA en 2002 et siège au sein de son comité Finances et Audit. Il est également membre du conseil de Romande Energie Commerce SA. En plus de sa fonction de juge au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, il siège aux conseils d'administration de Hotela Assurances SA, à Montreux, de la Fondation La Source, à Lausanne, de Coopérative romande de cautionnement PME, à Pully, ainsi que de Parking des Hôpitaux SA, à Lausanne. Il est en outre président de Loginco, coopérative du logement pour l'industrie et le commerce, à Lausanne. Il est également vice-président de Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH), à Pully, et de Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC), à Pully.

**JEAN-JACQUES MIAUTON**

Formation commerciale, avec une spécialisation dans les aciéries en Italie.

M. Miauton a accompli la plus grande partie de sa carrière dans les groupes Miauton et CRH Gétaz Holding (anciennement Gétaz Romang à Vevey) qu'il a dirigés en tant que directeur général. Depuis 2008, M. Miauton a acquis et développé un groupe de micromécanique et de sous-traitance pour l'horlogerie, Swiss Madeness Solutions Group SA, à La Chaux-de-Fonds et dans le Jura, dont il est administrateur et directeur général. Il a également créé la société A+M Miauton Concept SA, à Lausanne, spécialiste des containers de stockage, de déchets, bâtiments modulaires, outillage, visserie et machines.

Membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis 1997, il fait partie du comité Stratégie et Corporate Development. Il siège en outre au conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA.

M. Miauton est membre des conseils d'administration de CDM Hôtels et Restaurants SA, à Lausanne, Codethic SA, à Genève, Maison Planzer Transports SA, à Satigny, Giovanna Holding SA, à Chailly, Patrimoine Gérance SA, à Neuchâtel, CC Concept SA, au Mont-sur-Lausanne, et Star Industrial Holding, à Jersey.

**JEAN-YVES PIDOUX \***

Docteur en sociologie et anthropologie de l'Université de Lausanne.

M. Pidoux a été professeur associé à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Il a également siégé au sein du conseil de fondation et du comité directeur de Pro Helvetia, fondation suisse pour la culture.

M. Pidoux est député au Grand Conseil vaudois depuis 2002. Il a été conseiller communal à Lausanne de 1998 à 2006, avant d'être élu conseiller municipal de la Ville de Lausanne, directeur des Services industriels, en 2006.

Il est membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis l'assemblée générale 2007 et fait partie du comité Nominations et Ressources humaines.

En sa qualité de directeur des Services industriels lausannois, il est membre des conseils d'administration de plusieurs sociétés dans lesquelles la Ville de Lausanne détient une participation directe ou indirecte (EOS Holding SA, à Lausanne, Alpiq Holding SA, à Lausanne, Grande Dixence SA, à Sion, Hydro Exploitation SA, à Sion, Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, Gaznat SA, à Vevey, Romande Energie Commerce SA, à Morges, BoisyTV SA, à Lausanne, Cadouest SA, à Prilly, Forces motrices de l'Aboyeu SA, à Collonges, Petrosvibri SA, à Vevey, SI-REN SA, à Lausanne, LFO SA, à Lausanne, Swisssgas, à Zurich, et Transports Publics de la Région Lausannoise SA, à Renens). Il est en outre administrateur de l'Etablissement cantonal d'assurances, à Pully, et membre des conseils de la Fondation pour l'art dramatique et de l'Orchestre de chambre de Lausanne.

**ALPHONSE-MARIE VEUTHEY \***

Licencié en droit de l'Université de Fribourg. Brevets d'avocat et de notaire.

Me Veuthey pratique en Valais comme avocat depuis 1994 et comme notaire depuis 1995. Il siège au conseil de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis l'assemblée générale des actionnaires 2011. Il est membre du comité Finances et Audit.

Me Veuthey préside le conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, et est membre du conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges. Il est en outre membre de la Fondation André Manzini, à Aigle, de la Fondation de Soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais et de Santé Rennaz SA, à Rennaz.

Me Veuthey a été député au Grand Conseil valaisan de 1997 à 2009, après avoir été suppléant de 1993 à 1997. Il a présidé la Commune de Vionnaz de 2000 à 2012.

**MICHAEL WIDER**

Licencié en droit et titulaire d'un Master of Business Administration de l'Université de Lausanne.

M. Wider a commencé sa carrière au sein des Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF). En 1997, il devient membre de la Direction générale, en qualité de responsable des finances et des fonctions de support. En 2001, il est responsable de la fusion des entreprises EEF / ENSA (Electricité Neuchâteloise SA), devenues Groupe E. Puis, engagé par Energie Ouest Suisse en 2003, il est responsable du projet de restructuration de la société. De 2004 à 2007, il en est le Chief Operating Officer avant de devenir directeur Energie en 2007. Lors du rapprochement Atel-EOS, il devient en 2009 directeur Generation du groupe Alpiq.

M. Wider est membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA depuis l'assemblée générale des actionnaires 2012. Il siège au comité Stratégie et Corporate Development.

M. Wider est membre du conseil d'administration des entreprises de l'industrie électrique Hydro Exploitation SA, à Sion, Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, à Däniken, et Nant-de-Drance SA, à Finhaut, sociétés qu'il préside, ainsi que Kernkraftwerk Leibstadt AG, à Leibstadt, Swisssgrid SA, à Laufenbourg, Grande Dixence SA, à Sion, et Centrale Thermique de Vouvry SA, à Vouvry.

Il est membre du comité de swisselectric, à Berne.

**PIERRE OBERSON**

Secrétaire du conseil d'administration (hors conseil)  
Licencié en droit de l'Université de Fribourg. Brevet d'avocat. Diplôme de l'Advanced Management Program de Schweizer Kurse für Unternehmensführung / Universität St. Gallen.

M. Oberson a débuté sa carrière en 1999 en tant que conseiller juridique d'un Conseiller d'Etat fribourgeois, avant de rejoindre le cabinet d'audit et de conseil international KPMG en 2003, en qualité de sous-directeur. Entré au service du Groupe Romande Energie en 2008, en tant que responsable du Service juridique, il est devenu secrétaire général dudit Groupe et secrétaire (hors conseil) du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Romande Energie SA en septembre 2012.

M. Oberson est membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, Romande Energie Renouvelable SA, à Morges, et Eoliennes de Provence SA, ainsi que du conseil de la Fondation de Prévoyance Romande Energie.

Il est en outre membre de la commission des affaires juridiques de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), dont il préside le groupe « droit de l'énergie ».

\* Désigné par le Conseil d'Etat du canton de Vaud



### 3.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORab)

En vertu de l'article 22a, al. 1 et 3 des statuts, les membres du conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727 al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que

2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que

3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

### 3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, six des onze membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les cinq autres membres du conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

### 3.5 Organisation interne

#### En général

Le conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins cinq fois par année. En 2014, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises pour des séances d'une durée approximative de trois heures et une fois à l'occasion d'un séminaire d'une journée. Le suivi des affaires, l'examen de l'évolution des conditions-cadres, la réflexion stratégique, l'étude des possibilités de production et d'approvisionnement complémentaires aux possibilités actuelles du Groupe, la conclusion de partenariats stratégiques, la gestion de l'énergie et le développement de nouvelles activités ont été au centre du travail du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les comités n'ont pas de compétence décisionnelle (cf. cependant les exceptions ci-après sous comité Nominations et Ressources humaines et sous comité ad hoc). Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au conseil. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

#### Comité Stratégie et Corporate Development

Le comité est constitué du président du conseil, de deux membres et du vice-président du conseil. Il se réunit normalement quatre à six fois par an (six fois en 2014). Il est présidé par le président du conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- situation du marché électrique et environnement économique ;
- stratégie du Groupe, notamment dans les domaines de la commercialisation, de la distribution, de la production électrique et du développement de nouvelles activités ;
- développement de partenariats stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'Etat de Vaud et les communes desservies ;
- tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2014, le comité Stratégie et Corporate Development a continué d'étudier diverses possibilités d'approvisionnement en énergie électrique, en propre ou à travers EOS Holding SA ou Alpiq. Le suivi de la stratégie du Groupe 2011-2020 et des participations stratégiques, les alliances et rapprochements avec d'autres partenaires stratégiques ont à nouveau constitué des points importants de ses réflexions, de même que les investissements dans la production à partir d'énergies renouvelables et le développement de nouvelles activités. Le comité a en outre étudié les chances et risques que présente pour le Groupe la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité. Enfin, il a traité la question d'une possible participation de Romande Energie au rachat de la participation d'Alpiq à Swissgrid SA.

#### Comité Finances et Audit

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement quatre à six fois par an (sept fois en 2014). La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets suivants :

- les hypothèses budgétaires, le budget, le plan d'investissements et le plan financier à moyen terme (PMT) ;
- l'état de la trésorerie, ainsi que les règles de placement ;
- le controlling et les instruments internes de contrôle ;
- le management du risque, en particulier la politique de risques

en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros ;

- le choix de l'organe de révision, le programme et l'étendue de son mandat, et ses éventuelles missions particulières ; à cet égard, le comité s'entretient directement avec l'organe de révision ; il analyse les « management letters » et assure le suivi des éventuelles remarques qui y figurent ;
- les propositions de bouclage (notamment, en 2014, les corrections de valeurs induites par les opérations de restructuration d'Alpiq) et le projet de rapport de gestion ;
- les projets de révision des statuts et du règlement d'organisation ;
- tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

En outre, le comité approuve, sur proposition de la direction, le programme annuel d'audit interne et traite les rapports qui lui sont présentés par l'auditeur. Le comité peut ordonner d'autres audits.

#### Comité Nominations et Ressources humaines

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement trois à six fois par an (trois fois en 2014). La durée moyenne des séances est de deux heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- la composition du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de ses différents comités, la composition du conseil d'administration des filiales, ainsi que les délégations dans les autres conseils de sociétés et fondations ;
  - la nomination des membres de la direction générale ;
  - les cahiers des charges du directeur général et des membres de la direction générale ;
  - les principes généraux de rémunération du personnel ;
  - les règles générales relatives aux éventuelles augmentations annuelles des salaires ;
  - la situation de la Fondation de prévoyance Romande Energie.
- En outre, le comité est compétent pour décider, dans les normes usuelles et selon des principes arrêtés par le conseil d'administration, de la rémunération des membres de la direction générale, sur proposition du directeur général. Le droit de contrôle du conseil d'administration est réservé.

### Comité ad hoc

Il convient de mentionner une compétence particulière de décision d'un comité occasionnel du conseil. Pour que le Groupe soit en mesure de saisir rapidement une opportunité qui se présenterait, les compétences suivantes ont été attribuées pour des acquisitions et prises de participations stratégiques :

- jusqu'à CHF 10 millions, un comité ad hoc formé du président du conseil d'administration (qui est en même temps président du comité Stratégie et Corporate Development), du vice-président du conseil d'administration (président du comité Nominations et Ressources humaines) et du président du comité Finances et Audit. Ces opérations ne peuvent dépasser CHF 30 millions dans une année civile et ne sont autorisées que si la situation financière le permet ;
- au-delà de CHF 10 millions (ou du plafond annuel de CHF 30 millions), la décision revient au conseil d'administration selon la voie ordinaire.

Cette compétence décisionnelle spéciale n'a pas été utilisée en 2014.

### 3.6 Répartition des compétences entre le conseil d'administration et la direction générale

Le conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la politique et la stratégie de la société, approuve les budgets d'exploitation et d'investissements annuels, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre les principes de politique et de stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le directeur général préside le comité de direction qui regroupe, outre les directeurs, le secrétaire général (qui est également secrétaire du conseil d'administration) et la responsable de la communication.

Le président du conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis sur les boucllements consolidés du Groupe et sur les comptes individuels de ses filiales. Deux fois par an, les boucllements sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Deux fois par an également, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la direction générale à l'intention du conseil d'administration. Toujours deux fois par an, le conseil d'administration est nanti d'un suivi des projets stratégiques.

La direction générale présente ses plans d'actions au conseil d'administration. Ces documents fournissent au conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe : chiffre d'affaires, marges par segment de clientèle, trésorerie, investissements corporels, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne, en complément à celle de la gestion des risques. L'auditeur interne rapporte en toute indépendance au comité Finances et Audit du conseil d'administration. Une charte d'audit interne est strictement appliquée. Elle s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par le « Institute of Internal Auditors » et en reprend les formulations principales : « L'audit aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. » Les audits internes sont régulièrement conduits avec des experts externes (autres que l'organe de révision).

Le conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président et au vice-président du conseil d'administration. Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la page 6 du présent rapport, où le processus détaillé est décrit, et aux pages 51 à 55 des états financiers (note 5).

## 4 Comité de direction

Le comité de direction se compose des membres de la direction générale et des membres de la direction générale élargie. Il se réunit en principe tous les quinze jours, à l'occasion de séances d'une demi-journée ou d'une journée. Il tient en outre annuellement quatre à cinq jours de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

### 4.1 Membres du comité de direction

La direction générale, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, est formée des personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de naissance	Membre depuis
Pierre-Alain Urech	Directeur général	Suisse	1955	2004
Denis Matthey	Directeur Finances Suppléant du directeur général	Suisse	1958	2004
Philippe Verburgh	Directeur Réseaux	Suisse et belge	1957	2014
Philippe Durr	Directeur Romande Energie Commerce SA	Suisse	1964	2013
Christian Frère	Directeur Energie	Française et allemande	1959	2012
Patrick Bertschy	Directeur Services énergétiques	Suisse	1968	2014
Jean-Daniel Habegger	Directeur Ressources humaines	Suisse	1965	2011

Les membres de la direction générale élargie, qui ont une compétence de proposition, sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de naissance	Membre depuis
Pierre Oberson	Secrétaire général	Suisse	1971	2012
Karin Devalte	Responsable de la communication	Belge	1972	2008

### 4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel.



Pierre-Alain Urech



Denis Matthey



Philippe Verburgh

### **PIERRE-ALAIN URECH**

**Directeur général**

**Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Diplôme post-graduate à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.**

M. Urech a débuté sa carrière aux CFF. Après avoir exercé des fonctions de direction et de management à divers niveaux de cette entreprise, il a été chef du projet Rail 2000, directeur du 1<sup>er</sup> arrondissement à Lausanne, puis a été nommé directeur général à Berne en 1995. Il est devenu vice-président de la direction d'entreprise CFF SA en 1999. Il a dirigé pendant neuf ans la division de l'infrastructure, à laquelle étaient notamment rattachées l'énergie et les usines électriques. Il était président ou membre de nombreux conseils d'administration de sociétés liées aux CFF, à l'énergie électrique en Suisse et aux chemins de fer en Europe. Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, M. Urech a rejoint le Groupe Romande Energie, qu'il conduit depuis lors.

M. Urech préside les conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de la Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, à Bourg-St-Pierre, de la société Centrale Thermique de Vouvry SA, des Forces Motrices de l'Avançon SA, à Bex, ainsi que de Romande Energie Commerce SA. Il est membre des conseils d'administration d'HYDRO Exploitation SA, à Sion, et de DransEnergie SA, à Orsières. Il est également membre du comité de regioGrid (association des distributeurs d'électricité cantonaux et régionaux), ainsi que du Conseil économique et de la Commission de l'énergie du canton de Vaud. En marge de ses activités au profit du Groupe, il est membre des conseils d'administration de Télé Villars-Gryon SA et de railCare AG, à Härkingen.

### **DENIS MATTHEY**

**Directeur Finances, suppléant du directeur général**

**Licencié HEC de l'Université de Lausanne. Diplôme fédéral d'expert-comptable.**

M. Matthey a commencé sa carrière au sein des cabinets d'audit internationaux PWC Zurich et KPMG Genève (1981-1987). De 1987

à 1990, il a ensuite assumé la fonction de directeur financier et administratif, puis celle d'administrateur de la société STS, appartenant au groupe Shipley, basé à Boston et actif dans la conception et la construction d'installations de galvanoplastie destinées aux grands constructeurs informatiques. De 1990 à 2002, il a assumé ces mêmes fonctions, puis celle de directeur général du groupe international Matthey, leader européen de la fabrication de tubes en acier inoxydable pour l'industrie automobile, vendu en 2002 au groupe Arcelor. M. Matthey a ensuite été directeur financier d'une des unités d'affaires d'Arcelor, de 2002 à 2003, avant de devenir directeur financier du Groupe Romande Energie le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Il est président de Spontis, à Granges-Paccot, et de CISEL Informatique SA, à Matran, vice-président de Romande Energie Renouvelable SA et membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, à Bourg-St-Pierre, Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, neo technologies SA, à Lausanne, Energie Solaire SA, à Sierre, toutes sociétés liées au Groupe Romande Energie. Il est en outre membre du conseil de la Fondation de Prévoyance Romande Energie.

À titre privé, il est membre du conseil d'administration de Chauffage Bois-Energie Anzère CBA SA. Enfin, il est président du conseil communal de Genolier.

### **PHILIPPE VERBURGH**

**Directeur Réseaux**

**Ingénieur en électricité de la Faculté polytechnique de Mons, Belgique. Docteur ès sciences techniques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.**

M. Verburgh a débuté sa carrière en qualité de chef du service informatique d'Energie Ouest Suisse (EOS) et de chef de projet au sein d'Elca informatique, de 1983 à 1995. De 1995 à 2000, il a ensuite été sous-directeur commercial d'EOS et directeur des ventes d'Avenir Trading SA. En 2001, il a rejoint les Services Industriels de Genève, en tant que directeur du service de l'électricité, puis du pôle Energies. Puis, au sein de ces mêmes services, il a été directeur clients, de 2008 à 2012. M. Verburgh a pris la tête de



Philippe Durr



Christian Frère



Patrick Bertschy

l'Unité d'affaires Réseaux de Romande Energie le 1<sup>er</sup> février 2014. Il est président du conseil d'administration de HC SA, à Fribourg, et membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, et de la Société des Forces de l'Aubonne SA, à Aubonne. À titre privé, M. Verburgh est membre du conseil d'administration de Brasserie Docteur Gab's SA, à Savigny.

### **PHILIPPE DURR**

**Directeur de Romande Energie Commerce SA**

**Master en microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Formation en management exécutif de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) de Fontainebleau.**

Au cours de vingt années d'activité dans la gestion des affaires et les domaines de la vente et du marketing, Philippe Durr a occupé différents postes de direction au sein d'entreprises internationales et régionales actives dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des cleantech et de l'aéronautique. Il a notamment été directeur commercial et membre de la direction générale des Services Industriels de Genève, de 2000 à 2008, et directeur général de la société aéronautique Mistral Engines (CH / USA), de 2008 à 2010. En tant que conseiller indépendant, de 2011 à 2012, il s'est fortement impliqué dans le déploiement de solutions liées à la mobilité électrique en Suisse romande. Il est directeur de Romande Energie Commerce SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de CISEL Informatique SA, à Matran, et de neo technologies SA, à Lausanne.

Il est enfin membre du Conseil communal de Crans-près-Céligny et de SI Terre-Sainte et Environs (SITSE).

### **CHRISTIAN FRÈRE**

**Directeur Energie**

**Diplôme de physique de l'Université d'Essen (Allemagne). Docteur en sciences naturelles.**

Au début de sa carrière professionnelle en 1989, M. Frère a

occupé différents postes de conseiller et d'ingénieur chef de projet dans l'industrie, notamment auprès de Rheinmetall, à Düsseldorf, et de RWE, à Essen (1993-1998), dans cette dernière société en particulier pour le domaine de l'élimination et du recyclage des déchets. En 1998, il rejoint le groupe Von Roll Environnement, au sein duquel il a exercé différentes fonctions de direction jusqu'à directeur général. Consultant indépendant en 2004-2005, il intègre ensuite le groupe EGL, à Dietikon, avec la responsabilité du développement et des investissements dans les ouvrages de production et de transport électriques, en Suisse et à l'étranger. À ce titre, il était délégué dans diverses sociétés filiales ou associées du Groupe EGL. En 2012, il entre à Romande Energie en qualité de directeur de l'Unité d'affaires Energie.

M. Frère préside les conseils d'administration de Romande Energie Renouvelable SA, d'Enerbois SA, à Rueyres, et d'Eoliennes de Provence SA, est vice-président de VO RE-Nouvelable SA, à Orbe, et est membre des conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, et de Gazobois, à Cossonay. Il est enfin directeur général de Romande Energie France SAS, à Paris.

### **PATRICK BERTSCHY**

**Directeur Services énergétiques**

**Ingénieur en électrotechnique de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg. Executive Master of Business Administration de la Haute Ecole de gestion de Fribourg.**

De 1996 à 2000, M. Bertschy a occupé des fonctions d'ingénieur de projet et de chef de projet au sein d'ABB, avant de rejoindre la même année Glas Troesch, en qualité de directeur technique. Entre 2001 et 2006, il a été chef de la division Clientèle énergie, puis chef de la division commerciale de Gruyère Energie SA. Il est ensuite devenu directeur des Services industriels de Morat, avant de rejoindre Romande Energie au 1<sup>er</sup> semestre 2014, en qualité de directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques.

M. Bertschy préside le conseil d'administration d'Effitec SA, à Morges, et est membre du conseil d'administration de Cadcime SA, à Eclépens.



Jean-Daniel Habegger



Karin Devalte



Pierre Oberson

#### **JEAN-DANIEL HABEGGER**

Directeur Ressources humaines

CFC d'employé de commerce. Brevet de spécialiste en gestion des ressources humaines. Formation supérieure en management RH au CRQP. Cours de direction d'entreprise du Centre romand de promotion du management.

M. Habegger a passé la majeure partie de sa carrière au sein de Romande Energie (entrée en 1984), tout d'abord au service de la Société Romande d'Electricité (SRE). Puis, à la suite de la fusion entre cette dernière et la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE), intervenue en 1997, il a occupé différentes fonctions au sein de l'Unité RH (administration RH, responsable du processus recrutement et mobilité). De 2002 à 2011, il a exercé la fonction de délégué RH et de suppléant du directeur du département Ressources humaines du Groupe. Il est directeur du département Ressources humaines depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

M. Habegger est président du conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie et du Fonds de Prévoyance complémentaire de Romande Energie.

#### **KARIN DEVALTE**

Responsable de la communication, membre du comité de direction

#### **PIERRE OBERSON**

Secrétaire général, membre du comité de direction

2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que

3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou

indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect,

ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

#### **4.4 Contrats de management**

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.

## **5 Rémunérations, participations et prêts**

Nous vous invitons à consulter le chapitre 3 « Rapport sur les rémunérations » en page 29.

## **6 Droits de participation des actionnaires**

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par le représentant indépendant ou un tiers.

En 2010, les statuts ont été adaptés à la loi fédérale sur les titres intermédiaires entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'assemblée générale.

### **6.2 Quorums et majorités statutaires**

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

### **6.3 Convocation de l'assemblée générale**

Les dispositions légales s'appliquent, mais un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, vingt jours au moins avant la date de sa réunion, et par avis individuel pour les actionnaires inscrits au registre des actions. Un avis préalable est publié environ trois mois auparavant.

### **6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour**

Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million ou 5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

### **6.5 Inscriptions au registre des actions**

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard huit à dix jours avant l'assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

### **4.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORab)**

En vertu de l'art. 22a, al. 2 et 3 des statuts, les membres de la direction générale peuvent, avec l'accord du conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. deux mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que



## 7 Prise de contrôle et mesures de défense

### 7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise et 119 communes vaudoises par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 53.52 % du capital et des voix liées à l'entier du capital.

## 8 Organe de révision

### 8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Ernst & Young SA est l'auditeur statutaire du Groupe Romande Energie depuis l'exercice 1997 (auparavant, Société Fiduciaire Lémano, du même groupe). L'auditeur responsable du mandat, M. Serge Clément, est entré dans ses fonctions en mai 2008. La durée maximale légale de sept années est appliquée.

### 8.2-8.3 Honoraires de révision / Honoraires supplémentaires

Les honoraires d'Ernst & Young se présentent comme suit :

	CHF
Audit des états financiers	280'000
Conseils fiscaux	21'240
Autres conseils	15'500
<b>Total</b>	<b>316'740</b>

Dans l'audit des états financiers sont inclus le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Il inclut les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite et le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables.

### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du conseil d'administration ou de la direction pour ces cas. Le contrat de travail du directeur général peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis d'une année pour la fin du mois. Le délai de résiliation des contrats des directeurs est de six mois pour la fin du mois.

Ce service englobe aussi l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise et l'émission des rapports d'audit. À la fin 2011, le conseil d'administration a décidé de ne plus confier de mandats de conseil ou d'appui pour l'audit interne à l'organe de révision, ceci pour garantir l'indépendance la plus complète des différents rôles.

### 8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir comité Finances et Audit, sous point 3.5. L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2014, l'organe de révision a participé effectivement à une séance du comité et à une séance du conseil d'administration. Les remarques de l'auditeur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont toutes soumises à nouveau au comité Finances et Audit pour contrôle. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du conseil d'administration ou de la direction générale. Les honoraires et les prestations de l'organe de révision sont également examinés par le comité Finances et Audit qui rapporte au conseil d'administration. L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

## 9 Politique d'information

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange. Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par l'équipe des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet ([www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)). Les publications statutaires sont effectuées dans la Feuille officielle suisse du commerce et par avis personnel aux actionnaires inscrits au registre pour ce qui concerne la convocation de l'assemblée générale.

Un agenda financier, incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe

dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à l'[avant-dernière page](#) de ce rapport.

### Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont :

En français

[http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc\\_lang=fr-FR](http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=fr-FR)

En anglais

[http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc\\_lang=en](http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=en)



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de  
**Romande Energie Holding SA, Morges**

Lausanne, le 30 mars 2015

### **Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Corporate Governance**

Vous nous avez confié le mandat d'effectuer une Review (examen succinct) des informations publiées sur le Corporate Governance selon la directive de la SIX Swiss Exchange par Romande Energie Holding SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2014. Ces informations se trouvent dans un chapitre distinct du rapport de gestion, aux pages 7 à 26. Le conseil d'administration est responsable de la publication de ces informations. Notre mandat consiste à émettre un rapport sur la base de notre Review.

Notre Review doit nous permettre de constater que les informations publiées sont complètes et ne contiennent pas d'erreur significative, même s'il ne s'agit pas du même degré de certitude que dans le cadre d'une révision. La Review se limite principalement à interroger les collaborateurs responsables de la présentation de ces informations, à consulter les documents pertinents et à effectuer des opérations de contrôle analytiques en relation avec les informations sur le Corporate Governance. Nous avons en outre demandé une déclaration d'intégralité écrite. Nous n'avons pas effectué de révision et c'est pour cette raison que nous ne délivrons pas d'opinion de révision.

A notre avis, le rapport sur le Corporate Governance répond aux exigences formelles de la directive concernant les informations relatives au Corporate Governance. Durant notre Review, nous n'avons pas constaté de faits qui nous amèneraient à conclure que les informations publiées ne sont pas complètes ou présenteraient des erreurs significatives.

Ernst & Young SA

Serge Clément  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Karine Badertscher Chamoso  
Experte-réviseur agréée

# 3

# RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS



## 1 Conseil d'administration

### 1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21 al. 3 ch. 2 des statuts, le conseil, sur la proposition du comité Nominations et Ressources humaines, détermine la rémunération individuelle des membres du conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale. À noter que ce montant global sera approuvé pour la première fois lors de l'assemblée générale 2015 ; cette approbation portera sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice de 2016, en application de l'art. 15 des statuts.

### 1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières. Les membres du conseil ne reçoivent pas d'indemnités forfaitaires pour frais de représentation, mais leurs frais effectifs leur sont, le cas échéant, remboursés. La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée, en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. Une enquête de comparaison avait été commandée en 2010 à la société CEPEC (Centre d'étude de projets économiques S.A., à Lausanne). En définitive, la rémunération servie par notre Groupe est dans les normes usuelles, voire sensible-

ment en dessous, par rapport aux autres entreprises cotées de dimensions comparables en Suisse (chiffre d'affaires, effectifs du personnel, typologie de marché).

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	70 000
Vice-président	37 500
Administrateur	30 000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6 000
Jetons de présence dès le 01.07.2010 :	
- Demi-journée	1 200
- Journée entière	1 800

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70 / km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

### 1.3 Rémunération globale

Depuis l'assemblée générale 2011, la société procède à un vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction.

En 2014, les rémunérations et charges sociales des membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Rémunération globale		en CHF					
		Rémunérations	Charges sociales	Total 2014	Rémunérations	Charges sociales	Total 2013
Guy Mustaki	président du CA / président CSD	100 600	8 522	109 122	98 800	8 220	107 020
Wolfgang Martz	vice-président du CA / président CNRH	75 300	6 379	81 679	80 100	6 664	86 764
Laurent Ballif *	administrateur	40 200	-	40 200	46 200	-	46 200
Laurent Balsiger *	administrateur	42 600	-	42 600	29 316	-	29 316
Christian Budry	administrateur / président CFA	52 800	4 473	57 273	55 800	4 643	60 443
Paola Ghillani	administratrice	46 800	3 965	50 765	49 800	4 143	53 943
Bernard Grobety	administrateur	56 400	4 778	61 178	61 300	5 100	66 400
Jean-Jacques Miauton	administrateur	58 700	4 973	63 673	58 200	4 842	63 042
Jean-Yves Pidoux *	administrateur	54 100	-	54 100	58 700	-	58 700
Daniel Schmutz	administrateur jusqu'au 27 mai 2013	-	-	-	17 300	744	18 044
Alphonse-Marie Veuthey	administrateur	77 600	6 574	84 174	77 000	6 406	83 406
Michael Wider **	administrateur	45 000	-	45 000	46 200	-	46 200
<b>Totaux</b>		<b>650 100</b>	<b>39 664</b>	<b>689 764</b>	<b>678 716</b>	<b>40 762</b>	<b>719 478</b>

\* Versée à l'Etat ou à la commune représentée

\*\* Versée à Alpiq

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50 %). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50 %) n'y sont en revanche pas comprises.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

## 2 Direction générale

### 2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux. Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent ainsi que les performances individuelles des employés. Ces mêmes principes s'appliquent aux membres de la direction générale.

### 2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15 des statuts, l'assemblée générale approuve annuellement le montant global de la rémunération maximale de la direction générale qui peut être versé lors de l'exercice social à venir. À noter à cet égard que ce montant global sera approuvé pour la première fois lors de l'assemblée générale 2015. Sur le préavis du comité Nominations et Ressources humaines (CNRH), le conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNRH est composé exclusivement de membres du conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale. Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. La dernière enquête complète a été effectuée en 2013. Le marché de comparaison pris en considération était un choix de sociétés romandes dans les secteurs de l'énergie, de la banque, des assurances et de l'industrie.

### 2.3 Principes de rémunération

Depuis 2010, la rémunération globale se compose des éléments suivants :

Composants de la rémunération globale	Influence
Participation aux résultats du Groupe	EBITDA+ pluriannuel
Partie variable de la rémunération	Performance liée à l'atteinte des objectifs et à la maîtrise du rôle
Partie fixe de la rémunération	

#### a. Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle correspond au socle de la rémunération globale et sert également de référence pour déterminer la rémunération variable. Chaque année, le CNRH examine, sur la base de critères économiques, la possibilité d'une augmentation de la masse salariale destinée à l'ensemble des employés, à effectif égal. L'augmentation de la rémunération fixe des membres de la direction générale est, proportionnellement, identique à celle de l'ensemble des employés. L'adaptation se fait en fonction des performances individuelles (maîtrise du rôle) liées aux qualités de direction et de management, et selon les compétences techniques et relationnelles.

#### b. Rémunération variable

Comme pour l'ensemble du personnel de Romande Energie, la rémunération variable est déterminée par la maîtrise du rôle et le degré d'atteinte des objectifs individuels. Le niveau de performance impacte donc directement la rémunération variable.

Les objectifs individuels sont fixés et pondérés en début d'année. Ils sont liés à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. Leur évaluation en fin d'exercice est le reflet de leur réalisation. Sauf circonstance extraordinaire, la pondération n'est pas revue. Les valeurs-cibles de la rémunération variable sont présentées ci-dessous. Le niveau de performance peut impacter les valeurs-cibles de la manière suivante (en % de la rémunération fixe annuelle) :

	Cible	Minimum	Maximum
Directeur général	40 %	7.2 %	48 %
Directeurs	30 %	5.4 %	36 %

Le montant total des rémunérations variables à allouer aux membres de la direction générale, directeur général non compris, ne peut toutefois pas dépasser la somme totale des rémunérations variables générée par un niveau de performance de 100 % atteint par chaque directeur.

La rémunération variable est versée en espèces au mois d'avril suivant l'année de référence.

Le comité Nominations et Ressources humaines, complété du président du conseil, apprécie le degré de maîtrise du rôle et le degré d'atteinte des objectifs. Il n'est pas fait appel à un consultant extérieur.

#### c. Participation aux résultats du Groupe

La participation aux résultats du Groupe Romande Energie pour l'ensemble du personnel est déterminée chaque année par le conseil d'administration du Groupe, en fonction de l'EBITDA auquel sont ajoutés les dividendes ordinaires des participations (EBITDA+). La méthode de calcul de l'enveloppe proposée est applicable dès que les amortissements ordinaires sont couverts par l'EBITDA+. En dessous de cette valeur, il n'y a en principe pas de versement. Le conseil d'administration peut en décider autrement. Le montant de cette participation en faveur des membres de la direction générale s'établit selon les fourchettes suivantes (en % de la rémunération fixe annuelle) :

	Minimum	Maximum
Directeur général	0 %	48 %
Directeurs	0 %	32 %

#### 2.4 Rémunération globale

Le total des rémunérations octroyées aux membres de la direction générale, laquelle était composée de six membres jusqu'au 31 mai 2014, puis de sept membres, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Charges sociales
<b>2014</b>					
<b>Rémunération globale</b>	<b>1 559 293</b>	<b>1 061 821</b>	<b>2 621 114</b>	<b>120 800</b>	<b>561 898</b>
Rémunération la plus élevée :					
Pierre-Alain Urech, directeur général	378 612	338 312	716 924	18 000	149 358
<b>2013</b>					
<b>Rémunération globale</b>	<b>1 469 901</b>	<b>942 700</b>	<b>2 412 601</b>	<b>101 400</b>	<b>506 293</b>
Rémunération la plus élevée :					
Pierre-Alain Urech, directeur général	378 612	320 000	698 612	18 000	143 629

Les charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS et à la prévoyance professionnelle.

Afin de relier cette participation à une notion de long terme, elle est servie selon le concept suivant. L'enveloppe générée par le résultat (EBITDA+) de l'année de référence est répartie comme suit :

- 2 / 3 de l'enveloppe sont acquis entièrement ;
- 1 / 3 de l'enveloppe est versé sur la moyenne des EBITDA+ de l'année de référence et des deux années précédentes (soit trois années).

Cette participation est versée en espèces au mois d'avril suivant l'année de référence.

#### d. En bref

En théorie et en poussant les situations à l'extrême, les membres de la direction générale pourraient obtenir des rémunérations variables (lettres b et c) représentant au total 68 % de leur rémunération fixe ; pour le directeur général, ce total pourrait atteindre, toujours en théorie, 96 %.

#### 2.5 Indemnités diverses

##### Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1 250.- / mois (CHF 1 500.- / mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

##### Véhicules de fonction

Les membres de la direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

##### Indemnités liées à des activités au sein de conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la direction générale liées à des mandats d'administrateurs sont versées intégralement à Romande Energie.

#### 2.6 Prestations de retraite

Les membres de la direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de leur société. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle « Bel-Etage » ou de prestations de rachat d'années d'assurances. Voir au surplus le chiffre 3.

### 3 Autres avantages aux membres du conseil d'administration et de la direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)		
Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2014 (cf. tableau page 12 et son commentaire)		
	113 437 actions	9.95 %
Autres actionnaires	1 026 563 actions	90.05 %
Dont :		
- Nombre d'actions détenues par les membres du conseil d'administration	20 actions	< 1 %
- Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale	0 action	0 %

Il n'y a pas eu de transaction du management en 2014.

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du conseil d'administration ou de la direction générale en 2014, ni à des personnes qui leur sont proches. À noter que les Communes de Vevey et de Lausanne, dont M. Ballif et M. Pidoux sont membres de l'exécutif, détiennent respectivement 13 320 et 16 474 actions.

À l'Assemblée générale de

**Romande Energie Holding SA, Morges**

Lausanne, le 30 mars 2015

## Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération du 30 mars 2015 pour la section 1.3 (page 30) et les sections 2.4 à 2.6 et 3 (pages 32 à 33) de Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

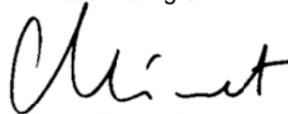
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA



Serge Clément  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Karine Badertscher Chamoso  
Experte-réviseur agréée

# 4

# ÉTATS FINANCIERS



# COMMENTAIRES FINANCIERS DU GROUPE ROMANDE ENERGIE

## Chiffres-clés consolidés

au 31 décembre 2014

En milliers de CHF, sauf indication contraire

	2014	2013	2012	2011 retraité	2010 retraité
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
Chiffre d'affaires net	582 769	577 814	579 412	590 165	579 413
Marge brute opérationnelle	289 469	260 122	259 682	254 165	239 419
Charges de personnel	89 881	91 319	89 032	82 181	76 033
EBITDA*	149 866	122 579	121 594	120 718	107 592
EBIT**	94 099	68 917	67 789	35 155	48 825
Part au résultat net des sociétés associées	( 243 332)	7 075	( 343 210)	( 250 812)	65 738
Résultat net de la période	( 147 149)	67 922	( 278 211)	( 235 180)	83 994
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>					
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles	175 874	186 789	168 942	166 064	174 667
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	( 109 194)	( 103 251)	( 79 373)	( 110 370)	( 113 008)
Liquidités/(Dépenses) nettes liées aux activités de financement	( 32 961)	( 109 172)	( 25 992)	( 53 080)	59 126
<b>AUTRES INDICATIONS</b>					
<b>Dividende (pour 2014 : proposé) par action (en CHF)</b>	<b>30.-</b>	<b>30.-</b>	<b>27.-</b>	<b>25.-</b>	<b>25.-</b>
Résultat par action (en CHF)	( 149)	62	( 257)	( 206)	80
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	1 724 694	1 958 369	1 947 441	2 279 478	2 608 065
Capitaux propres en % des actifs	78%	81%	80%	85%	85%
Capitaux propres par action (en CHF)	1 680	1 903	1 774	2 077	2 376
Cours de l'action Romande Energie Holding SA (en CHF)	1 002	1 065	1 065	1 199	1 525
Capitalisation boursière	1 028 616	1 093 290	1 169 185	1 316 293	1 674 185

\*EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

\*\*EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Les données financières ci-dessus ont été établies conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

## Principaux événements financiers

Grâce à une marge brute en forte progression, le Groupe Romande Energie affiche des résultats opérationnels très positifs. Malgré le contexte politique incertain et la conjoncture économique difficile vécue en Europe, le Groupe affiche un EBITDA et un EBIT en hausse en 2014 pour atteindre, respectivement, CHF 150 millions et CHF 94 millions, soit une augmentation de 22% et 37%.

Cette situation réjouissante est malheureusement contrebalancée par la part au résultat net des sociétés associées qui présente un montant négatif de CHF 243 millions dû à des corrections de valeurs importantes. Fortement impactés par celles-ci, les comptes du Groupe aboutissent finalement à une perte nette 2014 de CHF 147 millions. En conséquence, les fonds propres du Groupe diminuent de 12% pour s'établir à CHF 1.7 milliard au 31 décembre 2014. Le Conseil d'administration désire maintenir sa politique de dividende et propose à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de CHF 30.- par action.

### Progression du chiffre d'affaires

En 2014, le chiffre d'affaires net du Groupe Romande Energie a légèrement progressé de +0.9% ou CHF 5 millions pour s'établir à CHF 583 millions.

L'énergie distribuée sur le réseau du Groupe est en recul en 2014 de -93 GWh ou -3.2% à 2'802 GWh, essentiellement attribuable au segment de la basse tension. Cependant, le chiffre d'affaires réalisé par cette activité est en hausse de CHF 5 millions ou 3.7% à CHF 152 millions, conséquence de la hausse du taux d'intérêt des capitaux investis dans le réseau électrique (WACC), passé de 3.83% en 2013 à 4.7% en 2014. La clientèle a, malgré tout, bénéficié d'une baisse des tarifs attribuable à cette composante d'environ 3% en 2014.

Les ventes du kWh ont augmenté de 95 GWh ou 3.0% pour s'établir à 3'265 GWh à fin 2014. Par contre, le chiffre d'affaires « énergie » relatif aux clients finaux se rétracte de CHF 15 millions ou -5.2% à CHF 275 millions suite à la baisse de consommation des ménages, essentiellement due à un hiver 2014 clément.

Les autres produits présentent une diminution de CHF 3 millions par rapport à 2013, pour atteindre CHF 61 millions à fin 2014.

### Approvisionnement en électricité

L'approvisionnement en énergie, y compris la production propre, s'inscrit en hausse de 95 GWh ou 3.0% à 3'171 GWh.

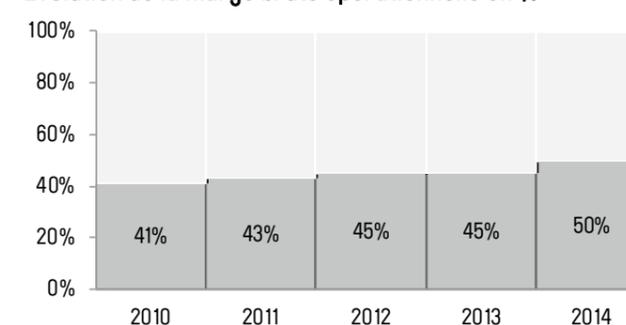
La production par les propres ouvrages du Groupe a, suite à des conditions climatiques moins favorables qu'en 2013, diminué de près de -14% (-75 GWh) pour représenter le 14% des besoins en énergie du Groupe à fin 2014, soit 466 GWh.

La poursuite de la baisse des prix de l'énergie, conjuguée à la réduction de consommation des clients finaux, débouchent sur une diminution de -12.6% ou CHF -27 millions des coûts totaux d'achats d'énergie pour s'établir à CHF 190 millions.

### Hausse de la marge brute opérationnelle

Les diverses variations présentées précédemment permettent à la marge brute opérationnelle 2014 de progresser de 11.3% pour atteindre CHF 289 millions.

### Evolution de la marge brute opérationnelle en %



### Charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation enregistrent une faible augmentation de 1.5% ou CHF 2 millions pour atteindre CHF 140 millions à fin 2014.

La légère baisse des charges de personnel s'explique par une charge de prévoyance inférieure de CHF 1 million à celle de 2013, liée à l'application de la norme comptable IAS 19 révisée. Cette diminution est plus que compensée par une augmentation de CHF 3 millions des autres charges d'exploitation.

### Progression de l'EBITDA et de l'EBIT

L'EBITDA 2014 du Groupe présente une hausse significative de 22.3% ou CHF 27 millions par rapport à l'an dernier et s'établit à CHF 150 millions.

La progression de l'EBIT est tout aussi importante avec une augmentation de 36.5% ou CHF 25 millions pour atteindre CHF 94 millions.

### Baisse du résultat financier

Les faibles variations sur le marché des changes aboutissent à une plus-value sur les opérations à terme sur devises inférieure à CHF 1 million contre CHF 10 millions en 2013.

Les charges financières dépassant légèrement les produits financiers, le résultat financier pour 2014 est négatif de CHF -2 millions.

### Corrections de valeur des sociétés associées

En raison de la baisse continue des prix sur le marché de l'électricité débutée en 2009, Alpiq a procédé à d'importantes corrections de valeur au cours de l'exercice 2014. Alpiq enregistre ainsi, dans son compte de résultat, une charge de CHF 1 milliard après impôts en relation avec ces corrections de valeurs.

En conséquence, EOS Holding a procédé à une nouvelle évaluation de sa participation dans Alpiq. L'ajustement de valeur supplémentaire effectué par EOS Holding et comptabilisé dans son compte de résultat 2014 se monte à CHF -360 millions.

En raison de la participation Alpiq détenue par EOS Holding (31.4%) et de la participation du Groupe Romande Energie dans EOS Holding (29.7%), l'incidence négative des ajustements de valeurs liés à Alpiq, après prise en compte des résultats des activités normales d'Alpiq et d'EOS Holding, se monte à CHF -190 millions sur le compte de résultat du Groupe.

La société des Forces motrices Hongrin-Léman SA (ci-après FMHL) est également impactée négativement par l'évolution du marché de l'énergie en 2014. Le Groupe Romande Energie a ainsi comptabilisé, à charge de l'exercice 2014, une correction de valeur de sa participation pour un montant de CHF -58 millions.

La part aux résultats des autres sociétés associées (CHF 5 millions) réduit légèrement l'effet de ces corrections de valeurs et permet d'aboutir à un montant de CHF -243 millions dans les comptes du Groupe à fin 2014.

### Perte nette

En raison des corrections de valeurs effectuées et malgré une importante progression des activités opérationnelles, le Groupe Romande Energie affiche, au 31 décembre 2014, une perte de l'exercice de CHF 147 millions.

### Fonds propres du Groupe

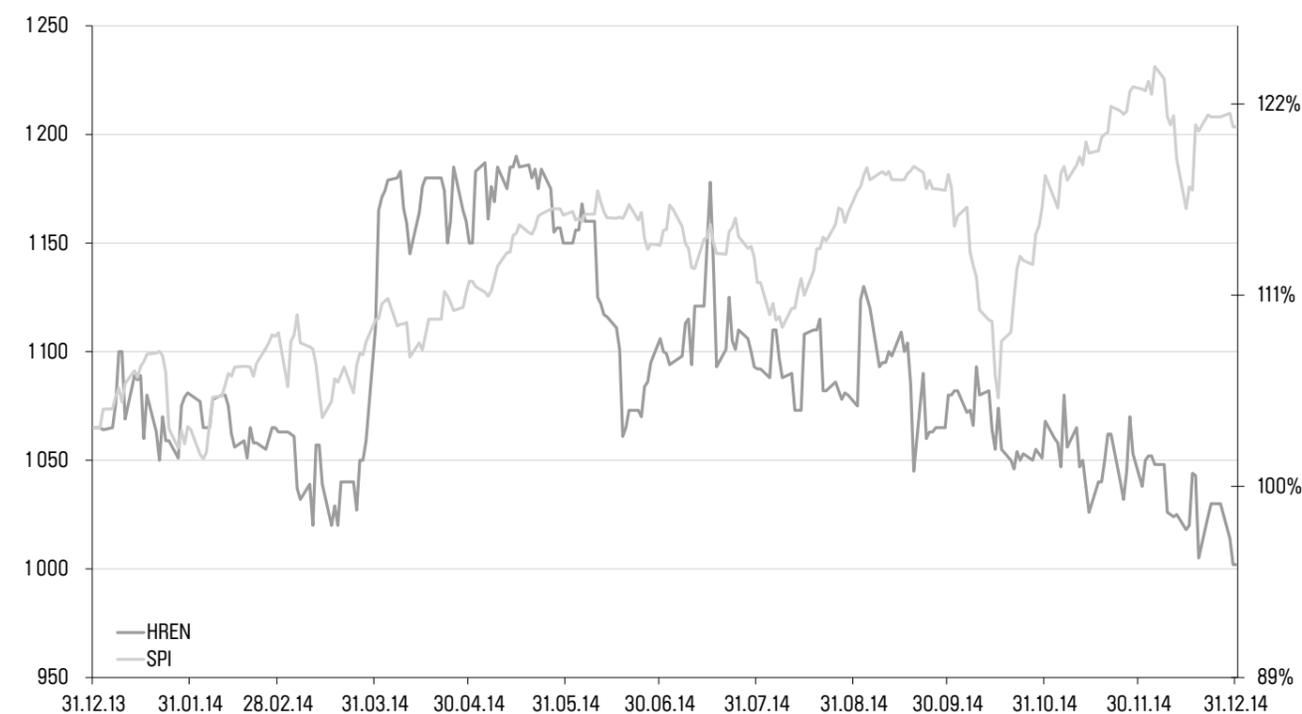
Conséquence des résultats négatifs des sociétés associées, les capitaux propres du Groupe Romande Energie reculent de 12% ou CHF 233 millions pour s'établir à CHF 1.7 milliard à fin 2014.

La capitalisation boursière s'élève à CHF 1.1 milliard au 31 décembre 2014, toujours en deçà de la valeur comptable des fonds propres.

Le ratio d'indépendance financière fléchit à 78% en 2014 alors qu'il était de 81% en 2013.

### Cours de l'action en 2014

L'action nominative Romande Energie Holding SA (HREN) a clôturé l'année 2014 à CHF 1'002.-, soit une baisse de CHF 63.- par rapport au cours constaté au 31 décembre 2013 (CHF 1'065.-).



### Dividende ordinaire stable

Le Conseil d'administration désire maintenir sa politique de dividende, marquée par plusieurs augmentations au cours de ces dernières années. Il propose ainsi à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de CHF 30.- par action, identique à 2013.

Si l'assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, il en résultera une sortie de trésorerie de CHF 30.8 millions en 2015 en tenant compte des actions propres détenues.

### Valeur d'entreprise

La valeur d'entreprise – qui représente le montant total que les actionnaires et les tiers ont investi dans le Groupe Romande Energie sous déduction des liquidités – se présente de la manière suivante au 31 décembre 2014 :

En milliers de CHF	2014	2013
Capitalisation boursière	1 028 616	1 093 290
Intérêts minoritaires	27 868	26 854
Dettes financières	116 293	115 556
./. Liquidités	( 191 157)	( 329 864)
<b>Valeur d'entreprise</b>	<b>981 620</b>	<b>905 836</b>
<b>Valeur d'entreprise/EBITDA</b>	<b>6.55</b>	<b>7.39</b>

### Perspectives 2015

Les incertitudes importantes liées au contexte politique et aux négociations menées avec l'Europe continuent d'avoir un impact sur le marché électrique en Suisse. Le Groupe met tout en œuvre pour affronter les évolutions futures de ce dernier, particulièrement dans la situation d'un marché totalement libéralisé.

La conjoncture difficile observée au sein de l'Union européenne reste défavorable tout comme des prix de l'électricité bas qui ne semblent pas devoir remonter à court terme. Face à cette situation, le Groupe Romande Energie continue le développement de nouveaux produits et services au travers notamment de l'Unité d'affaires Services énergétiques, créée au 1er janvier 2014. Le Groupe entend également poursuivre sa politique d'extension de son parc de production en Suisse et à l'étranger par l'acquisition de sociétés ou d'actifs. Dans ce cadre, un cap a été franchi avec l'acquisition d'un premier parc éolien en France, le 2 septembre 2014, au travers de la société Ploudalmézeau.

L'abolition du taux plancher entre l'euro et le franc suisse, annoncée par la Banque Nationale Suisse le 15 janvier 2015, a entraîné une forte appréciation du franc suisse, laquelle constitue la monnaie de présentation pour les comptes consolidés. Cette situation aura un impact négatif dans la conversion des états financiers des entités ayant comme monnaie fonctionnelle l'euro ainsi que sur certaines positions du bilan et du compte de résultat. Les effets bénéfiques de la baisse de l'euro permettront de renforcer la position concurrentielle du Groupe, pour ses offres en marché libre, au profit de sa clientèle. Dans la situation prévalant à fin mars 2015, le résultat opérationnel du Groupe ne devrait normalement pas être significativement impacté.

Sous réserve d'événements exceptionnels, le Groupe prévoit des résultats opérationnels en 2015 en ligne avec ceux observés cette année.

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ROMANDE ENERGIE

## Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2014

<i>En milliers de CHF, sauf données par action</i>	Note	2014	2013
Chiffre d'affaires	8	521 936	514 326
Autres produits	8	60 833	63 488
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>582 769</b>	<b>577 814</b>
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	9	( 293 300)	( 317 692)
<b>Marge brute opérationnelle</b>		<b>289 469</b>	<b>260 122</b>
Charges de personnel	10	( 89 881)	( 91 319)
Autres charges d'exploitation		( 49 722)	( 46 224)
<b>EBITDA</b>		<b>149 866</b>	<b>122 579</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	19, 20	( 52 009)	( 50 168)
Amortissements des immobilisations incorporelles	21	( 3 758)	( 3 494)
<b>EBIT</b>		<b>94 099</b>	<b>68 917</b>
Produits financiers	11	2 057	12 304
Charges financières	11	( 3 963)	( 3 402)
Part au résultat net des sociétés associées	22	( 243 332)	7 075
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>( 151 139)</b>	<b>84 894</b>
Impôts sur le bénéfice	12	3 990	( 16 972)
<b>Résultat net du Groupe</b>		<b>( 147 149)</b>	<b>67 922</b>
<b>Attribuable à :</b>			
Actionnaires société mère		( 152 673)	64 302
Intérêts minoritaires		5 524	3 620
		<b>( 147 149)</b>	<b>67 922</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		1 026 563	1 028 964
<b>Résultat par action en CHF</b>	13	<b>( 149)</b>	<b>62</b>
<b>Dividende par action en CHF (2014 : proposé)</b>		<b>30</b>	<b>30</b>

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Compte de résultat global consolidé

au 31 décembre 2014

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2014	2013
<b>Résultat net du Groupe</b>		<b>( 147 149)</b>	<b>67 922</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture et autres variations	24	( 461)	2 614
Effets d'impôts	12	35	( 204)
Ajustement à la juste valeur des titres disponibles à la vente		( 1 356)	1 136
Effets d'impôts	12	105	( 89)
Ecart de conversion		( 59)	-
<b>Total des autres éléments recyclables au compte de résultat, net d'impôt</b>		<b>( 1 736)</b>	<b>3 457</b>
Ajustement de valeur comptabilisé dans les fonds propres des sociétés associées	29	( 11 577)	13 506
Ecart actuariels résultant du plan de prévoyance	26	( 51 936)	40 780
Effets d'impôts	12	10 881	( 9 518)
<b>Total des autres éléments non recyclables au compte de résultat, net d'impôt</b>		<b>( 52 632)</b>	<b>44 768</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>( 201 517)</b>	<b>116 147</b>
<b>Attribuable à :</b>			
Actionnaires société mère		( 207 041)	112 527
Intérêts minoritaires		5 524	3 620
		<b>( 201 517)</b>	<b>116 147</b>

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

# Bilan consolidé

au 31 décembre 2014

<i>En milliers de CHF</i>	Note	31.12.2014	31.12.2013
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	191 157	329 864
Titres et dépôts à terme	16	229 884	97 174
Créances résultant de livraisons et prestations	17	84 111	96 712
Créance d'impôts courants		-	2
Autres actifs courants	18	17 617	18 446
<b>Total des actifs courants</b>		<b>522 769</b>	<b>542 198</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	19	1 016 755	954 482
Immeubles de placement	20	2 409	2 584
Immobilisations incorporelles	21	26 991	25 076
Participations dans des sociétés associées	22	603 209	861 238
Autres immobilisations financières	23	24 960	27 066
Actifs d'impôts différés	12	15 092	3 965
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 689 416</b>	<b>1 874 411</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>2 212 185</b>	<b>2 416 609</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Engagements résultant de livraisons et prestations		22 756	22 399
Autres engagements à court terme et instruments financiers dérivés	24	107 747	123 701
Part à court terme des emprunts à long terme	25	263	262
Dettes d'impôts courants		4 255	-
Provisions à court terme	27	1 189	1 980
<b>Total des passifs courants</b>		<b>136 210</b>	<b>148 342</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	25	116 030	115 294
Passifs d'impôts différés	12	136 236	148 823
Passifs résultant de fonds de prévoyance à régime prédéfini	26	70 065	16 988
Provisions à long terme	27	1 082	1 939
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>323 413</b>	<b>283 044</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>459 623</b>	<b>431 386</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>			
Capital-actions	28	28 500	28 500
Versements additionnels en capital		13 111	13 111
Autres réserves	29	(9 547)	3 707
Résultats accumulés non distribués		1 791 731	2 012 104
Actions propres		(99 101)	(99 053)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>1 724 694</b>	<b>1 958 369</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>27 868</b>	<b>26 854</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 752 562</b>	<b>1 985 223</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>2 212 185</b>	<b>2 416 609</b>

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

# Tableau de flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2014

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2014	2013
<b>Résultat net du Groupe</b>		<b>(147 149)</b>	<b>67 922</b>
Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels			
- Impôts	12	(3 990)	16 972
- Amortissements et correction de valeur des immobilisations corporelles	19, 20	52 009	50 168
- Amortissements et correction de valeur des immobilisations incorporelles	21	3 758	3 494
- Part au bénéfice net des sociétés associées	22	243 332	(7 075)
- Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés	8	(866)	(334)
- Résultat financier net	11	1 906	(8 902)
- Augmentation du passif de prévoyance	26	(1 141)	(2 942)
- Autres éléments		(6 998)	1 419
Dividendes reçus des sociétés associées		36 722	53 151
Intérêts encaissés et autres produits financiers		816	865
Intérêts payés et autres charges financières		(2 996)	(3 173)
Impôts payés		(7 334)	(12 433)
<b>Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement</b>		<b>168 069</b>	<b>159 132</b>
Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles			
	15	7 805	27 657
<b>Liquidités nettes sur les activités opérationnelles</b>		<b>175 874</b>	<b>186 789</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
	19, 21	(109 194)	(103 251)
Ventes d'immobilisations corporelles			
		1 480	1 101
Acquisitions de participations, nettes de liquidités			
		(11 113)	(7 674)
Acquisitions de parts dans des sociétés associées			
		(30 840)	812
(Acquisitions)/Ventes de titres de placement et dépôts à terme			
		(132 745)	(52 410)
(Augmentation)/Diminution des autres immobilisations financières			
		749	(14 214)
<b>Dépenses nettes liées aux activités d'investissements</b>		<b>(281 663)</b>	<b>(175 636)</b>
Augmentation / (Remboursement) des dettes financières			
	5, 25	737	(262)
(Acquisitions) d'actions propres			
		-	(78 227)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires			
		(2 901)	(2 966)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
		(30 797)	(27 717)
<b>Recettes/(Dépenses) nettes liées aux activités de financement</b>		<b>(32 961)</b>	<b>(109 172)</b>
Effet net des écarts de conversion sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			
		43	27
<b>Variation nette des liquidités</b>		<b>(138 707)</b>	<b>(97 992)</b>
Liquidités en début d'exercice			
	14	329 864	427 856
<b>Liquidités en fin de période</b>	14	<b>191 157</b>	<b>329 864</b>

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

# Variations des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2014

## Capitaux propres des actionnaires de la société mère

En milliers de CHF	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Note	28		29					
<b>Solde au 1er janvier 2013</b>	<b>28 500</b>	<b>13 111</b>	<b>( 9 184)</b>	<b>2 266 877</b>	<b>( 19 826)</b>	<b>2 279 478</b>	<b>( 661)</b>	<b>2 278 817</b>
<b>Variation des capitaux propres 2013</b>								
Dividende payé aux actionnaires de la société mère (CHF 27.-/action)				( 27 717)		( 27 717)		( 27 717)
Acquisitions/(Ventes) d'actions propres				1 000	( 79 227)	( 78 227)		( 78 227)
Variation de périmètre				4 345		4 345		4 345
Dividende payé aux intérêts minoritaires						-	( 2 966)	( 2 966)
Résultat net du Groupe				64 302		64 302	3 620	67 922
Autres éléments du résultat global du Groupe			16 963	31 262		48 225		48 225
<i>Résultat global du Groupe</i>			<i>16 963</i>	<i>95 564</i>		<i>112 527</i>	<i>3 620</i>	<i>116 147</i>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>28 500</b>	<b>13 111</b>	<b>3 707</b>	<b>2 012 104</b>	<b>( 99 053)</b>	<b>1 958 369</b>	<b>26 854</b>	<b>1 985 223</b>
<b>Variation des capitaux propres 2014</b>								
Dividende payé aux actionnaires de la société mère (CHF 30.-/action)				( 30 797)		( 30 797)		( 30 797)
Acquisitions/(Ventes) d'actions propres					( 48)	( 48)		( 48)
Variation de périmètre				2 505		2 505		2 505
Dividende payé aux intérêts minoritaires							( 2 901)	( 2 901)
Autres variations				1 706		1 706	( 1 609)	97
Résultat net du Groupe				( 152 673)		( 152 673)	5 524	( 147 149)
Autres éléments du résultat global du Groupe			( 13 254)	( 41 114)		( 54 368)		( 54 368)
<i>Résultat global du Groupe</i>			<i>( 13 254)</i>	<i>( 193 787)</i>		<i>( 207 041)</i>	<i>5 524</i>	<i>( 201 517)</i>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>28 500</b>	<b>13 111</b>	<b>( 9 547)</b>	<b>1 791 731</b>	<b>( 99 101)</b>	<b>1 724 694</b>	<b>27 868</b>	<b>1 752 562</b>

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

# Annexe aux comptes consolidés

## NOTE 1

### Informations générales

**Romande Energie Holding SA**, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans 4 métiers liés à l'énergie : la distribution d'électricité, la commercialisation d'énergie, la gestion de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Le métier de la distribution d'électricité a pour mission de gérer le réseau électrique dans la zone de desserte attribuée et de garantir l'accès au réseau pour les consommateurs finaux.

Le métier de la commercialisation d'énergie couvre la fourniture d'électricité aux clients captifs de la zone de desserte ainsi qu'aux clients libéralisés présents sur l'ensemble du territoire suisse. L'offre de services administratifs et énergétiques est associée à cette activité.

Le métier de la gestion de l'énergie comprend les activités liées au développement et à la gestion de la production du Groupe. Cette unité est également en charge de la gestion du portefeuille « énergie » du Groupe.

Les activités en lien avec l'efficacité énergétique avaient été temporairement placées sous la responsabilité du Département Finances jusqu'au 31 décembre 2013. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'Unité d'affaires Services énergétiques a été créée afin de promouvoir l'ensemble des prestations proposées par le Groupe dans le domaine des énergies du bâtiment, de l'éclairage, des conseils et des systèmes thermiques.

Les comptes consolidés 2014 du Groupe ont été approuvés le 30 mars 2015 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2015 est invitée à les approuver à son tour.

## NOTE 2

### Résumé des principes de consolidation

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres comparés ici, sauf indication contraire spécifique.

#### Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations corporelles, financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS) édictées par « l'International Accounting Standards Board » et aux normes de présentation des comptes ci-dessous.

L'établissement d'états financiers selon les normes IFRS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, et sur les actifs et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité, ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers, sont décrits à la note 3.

#### Normes et interprétations publiées mais non encore applicables

Le Groupe évalue les impacts potentiels de la mise en application des standards (nouveaux et révisés) dont l'entrée en vigueur sera effective pour les états financiers subséquents :

- IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir (amendement), applicable dès 2016
- IFRS 10 & 12 & IAS 28 – Entités d'investissement (amendement), applicables dès 2016.
- IFRS 9 – Instruments financiers, applicable dès 2018 ;
- IFRS 10 & IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (amendement), applicables dès 2016 ;
- IAS 27 – Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (amendement), applicable dès 2016 ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, applicable dès 2017 ;
- IAS 16 & 41 – Agriculture : Plantes productrices (amendement), applicables dès 2016 ;
- IAS 16 & 38 – Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (amendement), applicables dès 2016 ;
- IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes (amendement), applicable dès 2016 ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaire, applicable dès 2016.

De plus, l'IASB a publié un recueil d'améliorations et d'amendements apportés aux standards IFRS/IAS en septembre 2014.

Les modifications indiquées ci-dessus ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les états financiers du Groupe, hormis l'introduction d'IFRS 9 – Instruments financiers. L'application d'IFRS 9 pourrait avoir des impacts sur la valorisation et la classification des actifs financiers.

#### Normes, amendements et interprétations applicables à partir de l'exercice 2014

Les amendements applicables à partir de l'exercice 2014 n'ont pas eu une influence significative sur les états financiers du Groupe.

#### Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

#### Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe est exposé à ou a des droits sur des rendements de sa participation et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir qu'il exerce sur la société. Le pouvoir s'accompagnant en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote. La liste des principales filiales figure à la note 35. Les filiales sont consolidées par intégration globale, le cas échéant à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

#### Sociétés associées et coentreprises

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les sociétés associées et les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence. Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéficiaires (pertes) reporté(e)s après la date d'acquisition et de modification éventuelle de valeur « Impairment ». Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur « Impairment » est enregistrée immédiatement dans le compte de profits et pertes. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Lorsqu'une variation des actifs nets d'une société associée est reportée directement dans ses fonds propres, le Groupe reconnaît sa part à ces changements dans le résultat global et l'indique séparément.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées.

Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur « Impairment ».

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

#### Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi les modifications suivantes au cours de l'exercice 2014 :

- Augmentation le 18 juin 2014 du capital-actions de la société des Forces motrices Hongrin-Léman S.A. pour un montant de CHF 70 millions afin de porter celui-ci à CHF 100 millions. Romande Energie SA a ainsi accru sa participation de CHF 28.8 millions dans cette société, sans modifier son taux de détention. L'augmentation de capital a été réalisée afin de financer le développement de la puissance de l'ouvrage existant.
- Acquisition, le 23 juin 2014, de 2'600 actions de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA par le Groupe, pour un montant de CHF 2.0 millions. Le taux de participation est ainsi porté à 38.98 %, soit 10.99 % supplémentaires. Au 31 décembre 2014, le Groupe détient 9'218 actions correspondant 37.23% des droits de vote.
- Création le 9 juillet 2014 de la société Energie Renouvelable Vouvy SA détenue à 35% par le Groupe. Le but de la société est le captage et le turbinage des eaux sur la commune de Vouvy, construction de réservoirs et de toutes installations y relatives ainsi que développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.1 million.
- Acquisition le 2 septembre 2014 de la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS détenue à 100% par le Groupe. Le but de la société est l'exploitation d'un parc éolien à Ploudalmézeau dans le département du Finistère (Bretagne) en France. La société est dotée d'un capital-actions de EUR 0.6 million. L'acquisition a été réalisée sur la base d'un prix du marché des actions de EUR 6.5 millions. La société étant constituée exclusivement d'installations de production d'énergie éolienne, l'actif immobilisé a pu être réévalué à EUR 9.5 millions sur la base de la valeur de la société à la date de l'acquisition (juste valeur de niveau 3), considérant un taux de capitalisation de 5.5%. Aucun goodwill ni badwill n'est constaté dans les comptes du groupe.
- Augmentation le 23 décembre 2014 du capital-actions de Romande Energie France SAS pour un montant de EUR 4.6 millions afin de porter celui-ci à EUR 7.7 millions. Cette transaction permet de financer l'acquisition de la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS.

#### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de

change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

	2014	2013
<b>Cours de change utilisé en fin d'année</b>		
EUR	1.202	1.225
<b>Cours de change mensuel moyen utilisé pour le compte de résultat et le flux de trésorerie consolidés</b>		
EUR	1.215	1.231

#### Principes de comptabilisation et d'évaluation

##### Chiffre d'affaires et comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes provenant de la vente d'électricité et de biens et services, après déduction de la TVA, des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison de l'électricité, des services ou des biens. Les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 50% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année.

Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement.

##### Charges de personnel et plan de prévoyance

Les engagements du Groupe résultant d'un régime à prestations définies, ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice, sont déterminés selon la méthode des unités de crédits projetés. Les gains et les pertes actuariels du plan de prévoyance sont reconnus totalement dans le compte de résultat global au cours de la période de leur survenance. De tels gains ou pertes actuariels sont également reconnus dans les résultats accumulés non distribués et ne sont pas reclassés dans le compte de résultat au cours des périodes suivantes.

Les coûts de prestations de prévoyance sont reconnus dans le compte de résultat lors de leur survenance. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'actif (engagement) net de prévoyance. Les charges de prévoyance sont réparties en trois catégories soit :

- prestations de prévoyance acquises après cotisations des employés,
- intérêts,
- frais administratifs.

Les gains et pertes résultant de changements d'hypothèses sont comptabilisés dans le compte de résultat global.

##### Dépréciation « Impairment » d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Le goodwill est soumis à un test de perte de valeur au moins une fois l'an.

Par valeur recouvrable, on entend la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs anticipés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant

la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans les banques et sur des comptes postaux, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

#### Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeurs sur le poste débiteur. Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours. Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours. Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

#### Instruments financiers (y.c. emprunts) et dérivés

Le Groupe reconnaît les instruments financiers actifs et passifs dans le bilan dès qu'il est contractuellement lié à de tels instruments.

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont désignés en juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur ; les profits et pertes en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Les contrats d'achat à terme d'énergie avec livraison physique de celle-ci sont exclus du champ d'IAS 39. Ces contrats sont conclus dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise. Ceci est démontré dès que les conditions suivantes sont remplies :

- il existe une livraison physique de l'énergie ;
- les contrats ne sont pas des ventes d'options au sens de la norme.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille Energie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation, sont désignés comme des instruments financiers et sont évalués à la juste valeur. Les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Groupe a mis en place une comptabilité de couverture (hedge accounting). Les contrats d'achats de devises à terme sont désignés comme couverture de flux de trésorerie et servent à couvrir des opérations prévues hautement probables.

L'évaluation de l'instrument de couverture est documentée tant au début de la couverture que de manière permanente. Le Groupe définit si la couverture est ou n'est pas hautement efficace pour compenser les variations des positions couvertes. La partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est réputée

constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les fonds propres alors que la partie inefficace est quant à elle comptabilisée au compte de résultat de l'exercice.

#### Emprunts

Les emprunts sont reconnus initialement à leur juste valeur, corrigée des coûts de transaction directement imputables. Ensuite les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants; tous les autres le sont dans les passifs courants.

Aucun coût d'emprunt n'a été activé tant en 2014 qu'en 2013.

#### Immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat global et reclassées dans le compte de résultat lors de la vente de l'actif ou lorsque l'immobilisation financière doit subir une correction de valeur irréversible « Impairment ».

Les prêts octroyés sont enregistrés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

#### Actions propres

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

#### Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombre d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20-40
Immeubles de placement	20-40
Centrales de production	25-80
Réseaux de distribution d'électricité	15-40
Machines, équipements, installations et outillage	6-15
Véhicules	3-8
Équipements informatiques	3-8

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur, ou soumis à un retour de concession.

Les équipements en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

#### Immeubles de placement

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés. Les immeubles de placement sont amortis, de manière linéaire, sur une durée comprise entre 20 et 40 ans.

#### Immobilisations incorporelles et goodwill

L'excédent du coût résultant d'une acquisition d'entreprise est inscrit au bilan en tant que goodwill. Le goodwill est considéré avoir une durée de vie illimitée. Celui-ci fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus souvent si des événements ou changements de contexte laissent supposer la possibilité d'une telle dépréciation. Le test de dépréciation est basé sur une estimation des flux d'avantages économiques futurs.

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- Concession : durée de la concession
- Clientèle : jusqu'à l'entrée en vigueur de la libéralisation totale du marché de l'électricité
- Logiciels : 5 ans

Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable.

#### Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les passifs éventuels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement.

#### Impôts (y c. impôts différés)

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure paraît probable.

### Bénéfice par action

Le bénéfice par action se calcule en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est indiqué avant et après tous les effets potentiels de dilution.

### Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

### Parties liées

Sont considérées comme parties liées le canton de Vaud, la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et les sociétés qui leur sont liées, les membres de la direction du Groupe et les sociétés associées. Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions comparables à celles des clients qui satisfont les mêmes critères. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

### Activités abandonnées et actifs non courants disponibles à la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés sont valorisés au plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de ventes. Les actifs non courants sont classés comme détenus à la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par son utilisation. Ces conditions sont remplies si le bien est disponible pour une vente immédiate et si la vente est hautement probable.

Les actifs non courants désignés comme destinés à la vente ne font plus l'objet d'amortissements.

### NOTE 3

#### Eléments critiques d'évaluation

Les estimations et les hypothèses de travail sont continuellement évaluées et se fondent sur l'expérience et d'autres facteurs, telle la probabilité que certains événements se produisent compte tenu des circonstances.

#### Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies s'effectue à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et influencer les actifs et les résultats du Groupe. Au 31 décembre 2014, le passif résultant des fonds de prévoyance s'élève à CHF 70.1 millions (2013 : CHF 17.0 millions).

#### Correction de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des goodwill

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des goodwill représente un montant de KCHF 1'046.2 millions (2013 : KCHF 982.1 millions). Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash flows futurs résultant de l'utilisation et de la vente probable des actifs. Toutefois les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

#### Participations dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.7%) qui, elle-même, détient 31.4% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros. Alpiq est une société très active sur le marché international.

#### Chiffre d'affaires

Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année. Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives.

### NOTE 4

#### Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes

#### Acquisitions en 2014

Tant en 2014 qu'en 2013, le Groupe n'a pas fait d'acquisition ou de cession significative. Les variations de périmètre de moindre importance sont décrites à la note 2.

### NOTE 5

#### Gestion des risques financiers

#### Informations sur la gestion des risques

Le Groupe gère ses risques au travers de comités de gestion de risques spécifiques, tels que ceux existant par exemple pour l'approvisionnement en électricité. Un « risk manager » coordonne les différents comités des risques ainsi que les processus relatifs à cette gestion. L'objectif du « risk manager » est de s'assurer de manière systématique que les risques sont identifiés, évalués, maîtrisés et suivis. Le « risk manager » répond directement à la direction financière du Groupe.

Deux fois par an, une cartographie des risques les plus importants est présentée au Conseil d'administration. Cette cartographie comprend un descriptif des risques identifiés ainsi que les mesures prises visant à les réduire.

#### Exposition aux risques

Le Groupe est soumis aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, du cours de change et des taux d'intérêts, ainsi qu'aux risques de crédits et de liquidités. La direction surveille régulièrement le niveau de ces risques.

Le Groupe effectue des transactions sur des produits dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêts et des contrats de change à terme. Le but est de limiter les risques découlant des taux d'intérêts sur emprunts et des transactions en monnaies étrangères effectuées dans le cadre des activités opérationnelles du Groupe.

Le Groupe effectue uniquement des transactions financières pour lesquelles il existe, au moment de l'échéance de l'opération, un risque calculé. Cela signifie que le Groupe ne procède pas à des transactions sans détenir les actifs et passifs sous-jacents. Seuls les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou futurs qui ont une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une couverture.

#### Risques liés à l'approvisionnement en énergie

Le Groupe se trouve exposé aux fluctuations des prix du marché de l'électricité pour toute la quantité d'énergie qu'il ne produit pas lui-même, soit environ 86% des besoins totaux. Dès lors, des contrats d'approvisionnement à long terme sont conclus avec des partenaires privilégiés fixant les prix et les volumes. Dans ce cadre, le Groupe est au bénéfice de contrats à long terme dont le plus long porte jusqu'en 2020. Ces contrats, ajoutés aux achats à terme et au droit d'achat mentionné à la note 33, couvrent la quasi-totalité des besoins en énergie sur la base de la consommation prévue en 2015.

Le solde de l'approvisionnement du Groupe est couvert par des achats à terme sur « l'European Energy Exchange » (EEX), dictés par une stratégie d'approvisionnement et encadrés par une politique de gestion des risques. Par ces achats, le Groupe tend à couvrir la totalité de ses besoins prévisionnels à 24 mois, ceci afin de limiter l'incertitude liée à l'évolution des prix de l'énergie. L'ajustement final des portefeuilles s'effectue sur le marché spot en fonction de la consommation réelle des clients et de la disponibilité des ouvrages de production du Groupe.

Les flux d'électricité sur le marché européen induisent une congestion des lignes de transport de l'électricité. En fonction de la

demande, le passage de l'énergie aux frontières est soumis à enchères. Le montant de celles-ci n'est pas prévisible et peut varier fortement d'une année à l'autre. En 2014, aucune enchère n'a été réalisée alors qu'elles représentaient un coût de CHF 5 millions en 2013.

#### Risques liés aux taux de change

Le risque lié au taux de change est principalement généré par les achats d'énergie sur l'EEX libellés, en principe, en Euro. Le Groupe utilise des contrats de change à terme et d'option pour couvrir le risque de change. Jusqu'au 31 décembre 2011, les écarts de valorisation étaient comptabilisés dans le compte de résultat. Cette méthode reste valable pour toutes les opérations de couverture effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Groupe a mis en place une comptabilité de couverture (hedge accounting). Au 31 décembre 2014 une charge inférieure à CHF 1 million (2013: CHF 2.6 millions) a été comptabilisée directement dans les fonds propres. La part inefficace de la couverture comptabilisée dans le compte de résultat n'est pas significative.

Si la réalisation de la transaction attendue ou de l'engagement ferme n'est plus à l'ordre du jour, les montants auparavant comptabilisés dans les fonds propres sont portés dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture s'arrête lorsque l'instrument de couverture est échu, vendu, exercé ou ne remplit plus les conditions de couverture. Toutes les différences d'évaluation qui existent alors dans les capitaux propres sont maintenues séparément jusqu'à la réalisation de la transaction de couverture.

Les impacts d'une variation du taux de change de +/-10%, toutes choses étant égales par ailleurs, sont de CHF 9 millions sur le compte de résultat, contre CHF 12 millions en 2013, et de CHF 8 millions sur les fonds propres, contre CHF 3 millions en 2013.

#### Risques liés aux taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est essentiellement lié aux emprunts du Groupe ainsi qu'aux placements à court et moyen termes qu'il effectue. L'impact sur le compte de résultat 2014, avant impôt, d'une variation de plus ou moins 50 points de base est de CHF 0.9 million en 2014 contre CHF 1.0 million en 2013. Il n'y a pas d'impact sur les fonds propres.

#### Autres risques de prix

Le Groupe est exposé aux risques de prix sur les titres découlant des investissements en participations financières. Ces participations sont détenues à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de transactions. Le Groupe n'a pas d'exposition matérielle aux fluctuations de prix des titres. Ces fluctuations sont comptabilisées par les fonds propres.

#### Risques de crédit

Le risque de crédit est géré de manière centralisée pour le Groupe. Ce risque consiste dans l'éventualité qu'une contrepartie ne puisse honorer ses engagements.

Le risque lié aux clients est limité par le nombre important de ceux-ci et leur répartition géographique (presque exclusivement en Suisse). Les postes ouverts sont suivis sur une base mensuelle. Cette position est détaillée dans la note 17. Le Groupe n'a pas d'exposition significative envers une contrepartie individuelle. Le risque découlant des autres instruments financiers comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès d'instituts financiers de placements est maîtrisé par l'application conforme du règlement de trésorerie du Groupe.

Le Groupe investit uniquement auprès d'établissements financiers de premier ordre, sélectionnés selon des critères stricts. Le risque maximum sur cette position est égal à la valeur comptable des instruments financiers.

#### Risques de liquidités

Le risque de liquidités couvre l'incapacité éventuelle du Groupe à honorer ses obligations à temps. Le service de trésorerie du Groupe est responsable de la liquidité et du financement. Les risques de liquidités et de financement font l'objet d'une supervision permanente de la part de la direction, au niveau du Groupe. Le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour répondre à tous les engagements par maturité.

Le tableau ci-après indique les différentes échéances des engagements du Groupe (y c. intérêts) :

<i>En milliers de CHF</i>	< 1 mois	> 1 mois et < 3 mois	> 3 mois et < 12 mois	> 1 an et < 5 ans	> à 5 ans	Total
<b>31 décembre 2014</b>						
Dettes financières			2 601	14 252	114 896	131 749
Engagements résultant de livraisons et prestations	19 034	3 577	36	109		22 756
Autres dettes	23 867	41 383	41 146	1 351		107 747
<b>Total</b>	<b>42 901</b>	<b>44 960</b>	<b>43 783</b>	<b>15 712</b>	<b>114 896</b>	<b>262 252</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>						
Achats de devises à terme	2 103	1 436	9 984	90 399	19 291	123 213
<b>31 décembre 2013</b>						
Dettes financières			2 563	10 252	120 459	133 274
Engagements résultant de livraisons et prestations	17 928	4 150	174	147		22 399
Autres dettes	30 474	47 061	44 743	1 423		123 701
<b>Total</b>	<b>48 402</b>	<b>51 211</b>	<b>47 480</b>	<b>11 822</b>	<b>120 459</b>	<b>279 374</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>						
Achats de devises à terme	5 325	4 024	36 125	63 864	37 200	146 538

## Informations sur les actifs et engagements financiers

Actifs financiers	Note	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Disponibles à la vente		Prêts et créances		Total	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>En milliers de CHF</i>									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14					191 157	329 864	191 157	329 864
Titres, dépôts à terme et instruments financiers dérivés									
- obligations négociables	16	29 884	7 174					29 884	7 174
- dépôts à terme	16					200 000	90 000	200 000	90 000
Créances résultant de livraisons et prestations	17					84 111	96 712	84 111	96 712
Autres actifs courants									
- instruments financiers dérivés	18	6 752	8 430					6 752	8 430
- autres créances diverses	18					1 604	1 657	1 604	1 657
Autres immobilisations financières									
- participations financières diverses	23			12 343	13 575			12 343	13 575
- prêts aux sociétés associées	23					12 408	13 271	12 408	13 271
- prêts à des tiers	23					209	220	209	220
<b>Total</b>		<b>36 636</b>	<b>15 604</b>	<b>12 343</b>	<b>13 575</b>	<b>489 489</b>	<b>531 724</b>	<b>538 468</b>	<b>560 903</b>

Passifs financiers	Note	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Autres passifs financiers		Total	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>En milliers de CHF</i>							
Engagements résultant de livraisons et prestations				22 756	22 399	22 756	22 399
Autres engagements à court terme							
- instruments financiers dérivés	24	4 674	11 293			4 674	11 293
- comptes courants partenaires	24			563	( 256)	563	( 256)
- engagements divers à court terme	24			90 908	103 146	90 908	103 146
Part à court terme des emprunts	25			263	262	263	262
Part à long terme des emprunts	25			116 030	115 294	116 030	115 294
<b>Total</b>		<b>4 674</b>	<b>11 293</b>	<b>230 520</b>	<b>240 845</b>	<b>235 194</b>	<b>252 138</b>

Les actifs et passifs non valorisés à la juste valeur (prêts et créances et autres passifs financiers) ont une juste valeur proche de leur valeur comptable.

Le tableau ci-après donne une analyse des instruments financiers, comptabilisés à leur juste valeur, classés par niveau, en fonction du degré de subjectivité relatif aux critères utilisés pour déterminer cette juste valeur.

- Niveau 1 : La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif.

- Niveau 2 : La juste valeur est déterminée selon des indications autres que les prix cotés décrits selon le niveau 1.

Ces indications sont obtenues principalement par des données observables sur le marché ou par d'autres moyens.

- Niveau 3 : La juste valeur correspond à une évaluation technique qui comprend des éléments qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Actifs financiers	Note	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
		2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>En milliers de CHF</i>									
Obligations négociables	16	29 884	7 174					29 884	7 174
Instruments financiers dérivés	18	2 531	4 182	4 221	4 248			6 752	8 430
<b>Total actifs financiers</b>		<b>32 415</b>	<b>11 356</b>	<b>4 221</b>	<b>4 248</b>			<b>36 636</b>	<b>15 604</b>
<b>Passifs financiers</b>									
Instruments financiers dérivés	24	4 674	11 293					4 674	11 293
<b>Total passifs financiers</b>		<b>4 674</b>	<b>11 293</b>					<b>4 674</b>	<b>11 293</b>

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés correspondent à l'évaluation des contrats de change à terme ainsi qu'à l'évaluation de contrats d'achats

Instruments financiers dérivés	Montants des contrats		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>En milliers de CHF</i>						
Contrats de change à terme	63 418	112 084	2 068	1 634		
Contrats de change à terme (hedge acc.)	59 795	34 454	2 153	2 614		
(optimisation du portefeuille)	22 076	47 182	2 531	4 182	4 674	11 293
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>145 289</b>	<b>193 720</b>	<b>6 752</b>	<b>8 430</b>	<b>4 674</b>	<b>11 293</b>

En 2014, l'évaluation des opérations de change à terme a conduit à la comptabilisation d'un produit financier de CHF 0.4 million (2013 : CHF 10.4 millions).

Le Groupe achète et vend de l'énergie à terme en vue d'optimiser son portefeuille. Ces transactions ne faisant pas l'objet d'une livraison aux clients finaux, elles sont évaluées à leur juste valeur. Toutes les variations de valeur sont comptabilisées au cours de l'exercice de leur survenance.

Depuis 2012, une comptabilité de couverture est mise en place pour les instruments financiers EUR/CHF couplés aux achats d'énergie à propre usage des clients du Groupe. Au 31 décembre 2014, le montant total des instruments de couverture est de CHF 59.8 millions (2013 : CHF 34.5 millions). La variation de la juste valeur comptabilisée directement dans les fonds propres est de CHF 0.5 million (2013 : CHF 2.6 millions).

## NOTE 6

### Capital management

L'objectif principal du management du capital est de maintenir la capacité à lever des fonds pour garantir la continuité d'exploitation et pour maximiser la valeur d'entreprise.

Le Groupe surveille l'endettement au travers du « gearing » ratio, qui correspond à la dette nette divisée par le total des fonds propres et de l'endettement net.

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Dettes financières	116 293	115 556
./. Trésorerie et équivalents de trésorerie	( 191 157)	( 329 864)
./. Titres et dépôts à terme	( 229 884)	( 97 174)
<b>Dettes nettes / (Trésorerie nette)</b>	<b>( 304 748)</b>	<b>( 311 482)</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>1 724 694</b>	<b>1 958 369</b>
<b>Gearing ratio</b>	<b>-17.7%</b>	<b>-15.9%</b>

## NOTE 7

### Informations sectorielles

La détermination des segments opérationnels est basée sur les Unités d'affaires qui font l'objet d'un reporting au niveau du comité de direction du Groupe.

Le Groupe est actuellement divisé en quatre Unités d'affaires (UA) principales :

- Commercialisation
- Réseaux
- Energie
- Services Energétiques

Ces quatre Unités d'affaires sont gérées de manière distincte bien que traitant, toutes, d'activités liées à l'énergie. Il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques du fait que le Groupe est actif presque exclusivement en Suisse.

L'Unité d'affaires Commercialisation est en charge de la vente de l'électricité, de prestations connexes (facturation, call-center) ainsi que de produits et services destinés à toute la gamme de la clientèle (audit énergétique, éclairage public, etc...). Cette Unité s'approvisionne auprès de l'Unité Energie. La société Romande Energie Commerce SA, filiale du Groupe à 66.7%, concentre la quasi-totalité des activités de cette Unité d'affaires.

L'Unité d'affaires Réseaux (dénommée « Unité d'affaires Distribution » jusqu'au 31 décembre 2013) a pour mission principale de garantir une fourniture d'électricité de qualité, conforme aux normes en vigueur. A cet effet lui sont dévolus l'entretien et le développement du réseau de distribution de l'électricité. La majeure partie des activités de cette Unité d'affaires est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération de la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) édicte les modalités de cette rémunération.

L'Unité d'affaires Energie a pour objectifs principaux la sécurité d'approvisionnement des clients gérés par Romande Energie Commerce SA, la gestion des portefeuilles énergie, la production d'énergie hydraulique, le développement et la production d'électricité au moyen des nouvelles énergies renouvelables et de gaz.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe Romande Energie a procédé à la création de l'Unité d'affaires Services énergétiques. De ce fait, les chiffres 2013 ont été retraités à des fins de comparaison. Cette Unité d'affaires a la responsabilité de l'ensemble des prestations proposées par le Groupe Romande Energie dans le domaine des énergies du bâtiment (pompe à chaleur, solaire thermique, solaire photovoltaïque), de l'éclairage (éclairage public et illumination) et des conseils et systèmes thermiques (solutions thermiques entreprises et collectivités, conseils, audits). Cette Unité d'affaires a été créée à la fois par le regroupement d'activités présentes auparavant dans d'autres Unités d'affaires, tel que l'efficacité énergétique, et par le développement de nouvelles prestations.

Les transactions entre Unités d'affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation.

Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires.

L'actif opérationnel de chaque Unité d'affaires est constitué principalement d'immobilisations corporelles, de créances résultant de livraisons et prestations et d'autres créances. Le passif opérationnel comprend principalement les fournisseurs et les autres dettes.

Les différents départements fonctionnels du Groupe sont regroupés sous « Corporate » : Finances, Ressources humaines, Secrétariat Général et Communication institutionnelle. Les charges attribuables à « Corporate » se réfèrent aux frais en lien avec les activités centralisées du Groupe. Figurent également sous cette rubrique les produits et charges qui ne peuvent être appliqués spécifiquement à une Unité d'affaires. Les actifs et les passifs consistent en majeure partie en trésorerie et équivalents de trésorerie, en participations dans des sociétés associées et en dettes financières.

Le reporting par segment est établi sur la base des comptes IFRS.

## Reporting par secteur opérationnel pour 2014

<i>En milliers de CHF</i>	Commer- cialisation	Réseaux	Energie	Services énergétiques	Corporate	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net réalisé avec des tiers	241 356	268 802	49 625	17 854	5 132		582 769
Chiffre d'affaires net réalisé avec d'autres Unités	10 473	2 587	221 692	1 892	44 626	( 281 270)	
<b>Chiffre d'affaires net des Unités d'affaires</b>	<b>251 829</b>	<b>271 389</b>	<b>271 317</b>	<b>19 746</b>	<b>49 758</b>	<b>( 281 270)</b>	<b>582 769</b>
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	( 213 371)	( 88 979)	( 200 106)	( 6 590)	( 3 874)	219 620	( 293 300)
<b>Marge brute opérationnelle</b>	<b>38 458</b>	<b>182 410</b>	<b>71 211</b>	<b>13 156</b>	<b>45 884</b>	<b>( 61 650)</b>	<b>289 469</b>
Charges de personnel	( 11 903)	( 44 023)	( 5 386)	( 9 591)	( 18 978)		( 89 881)
Autres charges d'exploitation	( 12 332)	( 41 018)	( 25 510)	( 5 899)	( 26 613)	61 650	( 49 722)
<b>EBITDA</b>	<b>14 223</b>	<b>97 369</b>	<b>40 315</b>	<b>( 2 334)</b>	<b>293</b>		<b>149 866</b>
Amortissements des immobilisations	( 19)	( 37 379)	( 10 753)	( 263)	( 7 353)		( 55 767)
<b>EBIT</b>	<b>14 204</b>	<b>59 990</b>	<b>29 562</b>	<b>( 2 597)</b>	<b>( 7 060)</b>		<b>94 099</b>
Produits financiers					2 057		2 057
Charges financières					( 3 963)		( 3 963)
Part au résultat net des sociétés associées					( 243 332)		( 243 332)
Impôts					3 990		3 990
<b>Résultat net</b>	<b>14 204</b>	<b>59 990</b>	<b>29 562</b>	<b>( 2 597)</b>	<b>( 248 308)</b>		<b>( 147 149)</b>
Actifs opérationnels	64 790	730 815	264 633	4 065	1 132 790		2 197 093
Actifs non attribuables à un segment							15 092
<b>Total des actifs</b>	<b>64 790</b>	<b>730 815</b>	<b>264 633</b>	<b>4 065</b>	<b>1 132 790</b>		<b>2 212 185</b>
Passifs opérationnels	20 566	44 562	57 382	3 892	122 665		249 067
Passifs non attribuables à un segment							210 556
<b>Total des passifs</b>	<b>20 566</b>	<b>44 562</b>	<b>57 382</b>	<b>3 892</b>	<b>122 665</b>		<b>459 623</b>
<b>Investissements</b>							
Immobilisations corporelles	835	59 984	33 155	407	12 850		107 231
Immobilisations incorporelles et goodwill	18	1 101		( 9)	853		1 963
<b>Total investissements</b>	<b>853</b>	<b>61 085</b>	<b>33 155</b>	<b>398</b>	<b>13 703</b>		<b>109 194</b>

## Reporting par secteur opérationnel pour 2013 (retraité)

<i>En milliers de CHF</i>	Commer- cialisation	Réseaux	Energie	Services énergétiques	Corporate	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net réalisé avec des tiers	276 799	246 049	34 390	17 792	2 784		577 814
Chiffre d'affaires net réalisé avec d'autres Unités	19 505	4 564	261 229	2 246	43 483	( 331 027)	
<b>Chiffre d'affaires net des Unités d'affaires</b>	<b>296 304</b>	<b>250 613</b>	<b>295 619</b>	<b>20 038</b>	<b>46 267</b>	<b>( 331 027)</b>	<b>577 814</b>
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	( 263 845)	( 79 635)	( 233 463)	( 6 960)	( 239)	266 450	( 317 692)
<b>Marge brute opérationnelle</b>	<b>32 459</b>	<b>170 978</b>	<b>62 156</b>	<b>13 078</b>	<b>46 028</b>	<b>( 64 577)</b>	<b>260 122</b>
Charges de personnel	( 10 284)	( 44 341)	( 6 827)	( 10 237)	( 19 630)		( 91 319)
Autres charges d'exploitation	( 12 943)	( 41 806)	( 23 723)	( 4 471)	( 27 858)	64 577	( 46 224)
<b>EBITDA</b>	<b>9 232</b>	<b>84 831</b>	<b>31 606</b>	<b>( 1 630)</b>	<b>( 1 460)</b>		<b>122 579</b>
Amortissements des immobilisations		( 36 610)	( 9 525)	( 247)	( 7 280)		( 53 662)
<b>EBIT</b>	<b>9 232</b>	<b>48 221</b>	<b>22 081</b>	<b>( 1 877)</b>	<b>( 8 740)</b>		<b>68 917</b>
Produits financiers					12 304		12 304
Charges financières					( 3 402)		( 3 402)
Part au résultat net des sociétés associées					7 075		7 075
Impôts					( 16 972)		( 16 972)
<b>Résultat net</b>	<b>9 232</b>	<b>48 221</b>	<b>22 081</b>	<b>( 1 877)</b>	<b>( 9 735)</b>		<b>67 922</b>
Actifs opérationnels	80 226	805 033	175 992	4 152	1 347 239		2 412 642
Actifs non attribuables à un segment							3 967
<b>Total des actifs</b>	<b>80 226</b>	<b>805 033</b>	<b>175 992</b>	<b>4 152</b>	<b>1 347 239</b>		<b>2 416 609</b>
Passifs opérationnels	34 304	50 991	57 735	2 124	120 420		265 574
Passifs non attribuables à un segment							165 812
<b>Total des passifs</b>	<b>34 304</b>	<b>50 991</b>	<b>57 735</b>	<b>2 124</b>	<b>120 420</b>		<b>431 386</b>
<b>Investissements</b>							
Immobilisations corporelles		86 921	12 881	197	2 556		102 555
Immobilisations incorporelles et goodwill			2 154		696		2 850
<b>Total investissements</b>		<b>86 921</b>	<b>15 035</b>	<b>197</b>	<b>3 252</b>		<b>105 405</b>

**NOTE 8****Chiffre d'affaires net**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires énergie	274 736	289 737
Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution	151 571	146 161
Timbre THT et timbre hors réseau de distribution	34 957	29 634
Taxes refacturées, services système et Swissgrid	43 251	35 045
Finances d'équipement et participations de tiers	17 421	13 749
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>521 936</b>	<b>514 326</b>
Autres produits	40 800	40 841
Propres prestations activées	19 310	20 116
Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés	866	334
Variation du croûte, pertes sur débiteurs et provisions pour contrats onéreux	( 143)	2 197
<b>Total des autres produits</b>	<b>60 833</b>	<b>63 488</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>582 769</b>	<b>577 814</b>

Les revenus provenant de la vente d'énergie à la Confédération (Swissgrid) au travers de la rétribution à prix coutant (RPC) étaient historiquement présentés dans les autres produits. Suite au développement de ce type d'activités ces dernières années, ces revenus doivent être qualifiés de chiffre d'affaires énergie. Le chiffre d'affaires provenant de la RPC enregistré en 2014 s'élève à CHF 10.0 millions alors qu'il était de CHF 7.1 millions en 2013. Les chiffres 2013 ont ainsi été retraités.

**NOTE 9****Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Achats d'énergie	190 280	217 697
Timbres HT, THT et timbre hors réseau	45 014	49 031
Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid	42 711	34 495
Concessions et redevances	6 838	7 278
Autres achats	8 457	9 191
<b>Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers</b>	<b>293 300</b>	<b>317 692</b>

En 2014, les achats d'énergie comprennent la variation de juste valeur des contrats d'énergie à terme du portefeuille d'optimisation reflétant un gain net de CHF 5.6 millions (2013 : CHF 0.5 million).

**NOTE 10****Charges de personnel**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Salaires et traitements	69 442	68 600
Charges sociales et de prévoyance	15 795	17 582
Autres charges de personnel	4 644	5 137
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>89 881</b>	<b>91 319</b>
<b>Effectifs au 31 décembre, en équivalent plein temps</b>	<b>673</b>	<b>673</b>

**NOTE 11****Résultat financier net**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Variation de la juste valeur des instruments financiers	435	10 426
Autres produits financiers	1 622	1 878
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 057</b>	<b>12 304</b>
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	( 2 626)	( 2 789)
Autres charges financières	( 1 337)	( 613)
<b>Total des charges financières</b>	<b>( 3 963)</b>	<b>( 3 402)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>( 1 906)</b>	<b>8 902</b>

**NOTE 12****Impôt sur le bénéfice et impôts différés****Impôt sur le bénéfice***En milliers de CHF*

	2014	2013
Résultat avant impôts	( 151 139)	84 894
Charges pour impôts courants sur le résultat	8 661	14 966
(Produits)/Charges pour impôts différés	( 12 651)	2 006
<b>Total des charges (produits) pour impôts sur le bénéfice</b>	<b>( 3 990)</b>	<b>16 972</b>

**Analyse du taux d'imposition**

Les principales divergences entre le taux moyen pondéré et le taux d'imposition effectif se présentent de la manière suivante :

	2014	2013
Taux d'imposition moyen pondéré applicable (en %)	19.18	21.61
Effets des sociétés mises en équivalence (en %)	(27.31)	(1.80)
Corrections de valeur non déductibles	3.57	0.00
Eléments exceptionnels imposés à taux réduits	0.01	0.15
Effets dus aux changements de taux (en %)	5.50	0.00
Effets dus aux exercices antérieurs et autres (en %)	1.69	0.03
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>2.64</b>	<b>19.99</b>

La variation du taux moyen pondéré provient du fait de taux d'impôts différents entre les sociétés.

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé pour des pertes fiscalement déductibles totalisant CHF 46 millions (2013 : CHF 46 millions). Ces pertes sont reportables jusqu'en 2020, toutefois la probabilité de les utiliser est considérée comme faible.

**Impôts différés***En milliers de CHF*

	Immobilisations corporelles	Engagement de prévoyance	Participations et immobilisations incorporelles	Autres actifs, provisions et comptes de régularisation	Total
<b>Actif d'impôts différés au 1er janvier 2014</b>		<b>3 965</b>			<b>3 965</b>
<b>Passif d'impôts différés au 1er janvier 2014</b>	<b>( 125 267)</b>		<b>( 12 349)</b>	<b>( 11 207)</b>	<b>( 148 823)</b>
<b>Impôts différés nets au 1er janvier 2014</b>	<b>( 125 267)</b>	<b>3 965</b>	<b>( 12 349)</b>	<b>( 11 207)</b>	<b>( 144 858)</b>
Comptabilisés au compte de résultat	8 054	246	1 930	2 421	12 651
Comptabilisés aux autres éléments du compte de résultat	42	10 881	105	35	11 063
<b>Solde net d'impôts différés au 31 décembre 2014</b>	<b>( 117 171)</b>	<b>15 092</b>	<b>( 10 314)</b>	<b>( 8 751)</b>	<b>( 121 144)</b>
<b>Actif d'impôts différés au 31 décembre 2014</b>		<b>15 092</b>			<b>15 092</b>
<b>Passif d'impôts différés au 31 décembre 2014</b>	<b>( 117 171)</b>		<b>( 10 314)</b>	<b>( 8 751)</b>	<b>( 136 236)</b>
<b>Actif d'impôts différés au 1er janvier 2013</b>		<b>12 796</b>			<b>12 796</b>
<b>Passif d'impôts différés au 1er janvier 2013</b>	<b>( 123 145)</b>		<b>( 12 464)</b>	<b>( 10 228)</b>	<b>( 145 837)</b>
<b>Impôts différés nets au 1er janvier 2013</b>	<b>( 123 145)</b>	<b>12 796</b>	<b>( 12 464)</b>	<b>( 10 228)</b>	<b>( 133 041)</b>
Comptabilisés au compte de résultat	( 2 122)	687	204	( 775)	( 2 006)
Comptabilisés aux autres éléments du compte de résultat		( 9 518)	( 89)	( 204)	( 9 811)
<b>Solde net d'impôts différés au 31 décembre 2013</b>	<b>( 125 267)</b>	<b>3 965</b>	<b>( 12 349)</b>	<b>( 11 207)</b>	<b>( 144 858)</b>
<b>Actif d'impôts différés au 31 décembre 2013</b>		<b>3 965</b>			<b>3 965</b>
<b>Passif d'impôts différés au 31 décembre 2013</b>	<b>( 125 267)</b>		<b>( 12 349)</b>	<b>( 11 207)</b>	<b>( 148 823)</b>

**NOTE 13****Résultat par action**

	2014	2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 026 563	1 028 964
Résultat attribuable aux actionnaires de Romande Energie Holding SA (en milliers de CHF)	( 152 673)	64 302
<b>Résultat par action (en CHF)</b>	<b>( 149)</b>	<b>62</b>

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du bénéfice.

**NOTE 14****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Liquidités	181 157	319 864
Dépôts à court terme	10 000	10 000
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>191 157</b>	<b>329 864</b>

Les liquidités sur comptes courants bancaires sont rémunérées sur la base de taux d'intérêts variables. Les dépôts à court terme sont conclus pour des périodes fluctuantes comprises entre un jour et trois mois en fonction des besoins immédiats de la trésorerie du Groupe. Il est à relever que CHF 200 millions de liquidités sont placés à terme à plus de 90 jours, contre CHF 90 millions en 2013 (note 16).

**NOTE 15****Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Variation des créances résultant de livraisons et prestations	12 601	15 010
Variation des engagements résultant de livraisons et prestations	357	( 10 816)
Variation d'autres actifs courants, d'autres passifs courants et d'autres éléments des activités opérationnelles	( 5 153)	23 463
<b>Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>	<b>7 805</b>	<b>27 657</b>

**NOTE 16****Titres et dépôts à terme**

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2014	2013
Obligations négociables	5	29 884	7 174
Dépôts à terme avec échéance supérieure à 90 jours		200 000	90 000
<b>Total titres de placement et dépôts à terme</b>		<b>229 884</b>	<b>97 174</b>

**NOTE 17****Créances résultant de livraisons et prestations**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Créances résultant de livraisons et prestations	103 597	109 421
Acomptes reçus d'avance	( 16 622)	( 10 210)
<b>Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut</b>	<b>86 975</b>	<b>99 211</b>
Provision pour créances douteuses	( 2 864)	( 2 499)
<b>Total des créances résultant de livraisons et prestations, net</b>	<b>84 111</b>	<b>96 712</b>

Au 31 décembre 2014, des créances pour un montant de kCHF 3'314 (2013 : kCHF 2'907) ont fait l'objet de corrections de valeur. Le montant de la provision relative à ce poste est de kCHF 2'864 au 31 décembre 2014 (2013 : kCHF 2'499). La correction de valeur effectuée sur les postes individuels concerne des clients auprès desquels un encaissement est hautement improbable en raison de leur situation économique défavorable.

Créances provisionnées individuellement	1516	1279
Créances provisionnées globalement	1798	1628
<b>Total des créances ayant fait l'objet de provisions</b>	<b>3 314</b>	<b>2 907</b>

**Mouvement de la provision pour créances douteuses**

<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>( 2 499)</b>	<b>( 2 715)</b>
Dotation à la provision pour créances douteuses	( 1 089)	( 480)
Utilisation de la provision pour créances douteuses	724	696
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>( 2 864)</b>	<b>( 2 499)</b>

**Risque de crédit**

Le tableau ci-après indique la mesure du risque de crédit compris dans le poste « créances résultant de livraisons et prestations » :

Créances n'étant ni échues, ni provisionnées	79 997	92 948
Créances échues mais n'ayant pas fait l'objet d'une correction de valeur		
- Compris entre 30 et 60 jours	1 785	1 781
- Compris entre 60 et 90 jours	993	623
- Compris entre 90 et 120 jours	228	456
- Compris entre 120 et 180 jours	658	496
<b>Total</b>	<b>3 664</b>	<b>3 356</b>
Créances ayant fait l'objet de provisions	3 314	2 907
<b>Total des créances</b>	<b>86 975</b>	<b>99 211</b>

**NOTE 18****Autres actifs courants**

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2014	2013
Charges payées d'avance et produits à recevoir		9 261	8 103
Créances diverses et actifs circulants divers		468	578
Comptes courants partenaires		-	256
Instruments financiers dérivés	5	6 752	8 430
Impôts préalables, impôts anticipés et autres impôts récupérables		1 136	1 079
<b>Total des autres actifs courants</b>		<b>17 617</b>	<b>18 446</b>

**NOTE 19****Immobilisations corporelles**

<i>En milliers de CHF</i>	Terrains et bâtiments	Installations de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immo- bilisations corporelles	Constructions en cours	Total
<b>2014</b>						
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>1er janvier</b>	<b>116 333</b>	<b>379 277</b>	<b>1 351 275</b>	<b>60 832</b>	<b>133 852</b>	<b>2 041 569</b>
Acquisitions		7 360	23 245	1 909	74 717	107 231
Entrée de périmètre		17 635		594		18 229
Désinvestissements	( 241)	( 577)	( 7 261)	( 3 257)		( 11 336)
Transfert	( 1 616)	30 456	58 867	( 18 377)	( 65 964)	3 366
Ecart de conversion		( 289)	( 4)	( 5)		( 298)
<b>31 décembre</b>	<b>114 476</b>	<b>433 862</b>	<b>1 426 122</b>	<b>41 696</b>	<b>142 605</b>	<b>2 158 761</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
<b>1er janvier</b>	<b>65 687</b>	<b>225 782</b>	<b>743 136</b>	<b>52 482</b>		<b>1 087 087</b>
Amortissements de l'exercice	3 222	10 695	35 417	2 525		51 859
Entrée de périmètre		6 607		167		6 774
Désinvestissements	( 241)	( 576)	( 6 979)	( 2 899)		( 10 695)
Transferts	( 2 962)	4 057	23 172	( 17 177)		7 090
Ecart de conversion		( 104)	( 4)	( 1)		( 109)
<b>31 décembre</b>	<b>65 706</b>	<b>246 461</b>	<b>794 742</b>	<b>35 097</b>		<b>1 142 006</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre</b>	<b>48 770</b>	<b>187 401</b>	<b>631 380</b>	<b>6 599</b>	<b>142 605</b>	<b>1 016 755</b>

**2013****Coûts d'acquisition**

<b>1er janvier</b>	<b>116 321</b>	<b>367 046</b>	<b>1 311 187</b>	<b>60 533</b>	<b>88 470</b>	<b>1 943 557</b>
Acquisitions – transferts	21	6 528	47 892	2 621	78 246	135 308
Variation de périmètre		8 405				8 405
Désinvestissements – transferts	( 9)	( 2 702)	( 7 804)	( 2 322)	( 32 864)	( 45 701)
<b>31 décembre</b>	<b>116 333</b>	<b>379 277</b>	<b>1 351 275</b>	<b>60 832</b>	<b>133 852</b>	<b>2 041 569</b>

**Amortissements cumulés**

<b>1er janvier</b>	<b>62 453</b>	<b>213 425</b>	<b>713 671</b>	<b>52 169</b>		<b>1 041 718</b>
Amortissements de l'exercice	3 234	9 804	34 851	2 129		50 018
Variation de périmètre		2 856				2 856
Désinvestissements – transferts		( 303)	( 5 386)	( 1 816)		( 7 505)
<b>31 décembre</b>	<b>65 687</b>	<b>225 782</b>	<b>743 136</b>	<b>52 482</b>		<b>1 087 087</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre</b>	<b>50 646</b>	<b>153 495</b>	<b>608 139</b>	<b>8 350</b>	<b>133 852</b>	<b>954 482</b>

Grâce à l'amélioration des informations comptables concernant les immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement, une revue des allocations aux différentes classes d'immobilisations a été réalisée. Sur cette base, des transferts ont été effectués en 2014 sans impact sur les états financiers. Le tableau 2013 n'a pas été retraité car les impacts sont jugés non matériels.

**NOTE 20****Immeubles de placement**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
<b>Coûts d'acquisition</b>		
<b>1er janvier</b>	<b>4 093</b>	<b>3 982</b>
Acquisitions		111
Transfert	477	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>4 570</b>	<b>4 093</b>
<b>Amortissements cumulés</b>		
<b>1er janvier</b>	<b>1 509</b>	<b>1 359</b>
Amortissements de l'exercice	150	150
Transferts	502	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>2 161</b>	<b>1 509</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre</b>	<b>2 409</b>	<b>2 584</b>

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Leur juste valeur (niveau 3) est estimée à CHF 3.1 millions (identique à 2013) par le Groupe. Cette estimation s'appuie sur des indications du marché pour des objets similaires. Il n'y a pas eu d'évaluation reposant sur une expertise réalisée par un professionnel de l'immobilier. Les revenus locatifs des immeubles de placement se montent à CHF 0.3 million (identique à 2013) et les charges directes correspondantes s'élèvent à CHF 0.2 million (identiques à 2013). Il n'y a pas d'engagements significatifs sur les investissements immobiliers.

**NOTE 21****Immobilisations incorporelles***En milliers de CHF*

	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>2014</b>			
<b>Coûts d'acquisition</b>			
<b>1er janvier</b>	<b>19 900</b>	<b>22 443</b>	<b>42 343</b>
Acquisitions		1 963	1 963
Transfert		12 121	12 121
Ecart de conversion	( 39)		( 39)
<b>31 décembre</b>	<b>19 861</b>	<b>36 527</b>	<b>56 388</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>1er janvier</b>	<b>4 460</b>	<b>12 807</b>	<b>17 267</b>
Amortissements de l'exercice		3 758	3 758
Transferts		8 372	8 372
<b>31 décembre</b>	<b>4 460</b>	<b>24 937</b>	<b>29 397</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre</b>	<b>15 401</b>	<b>11 590</b>	<b>26 991</b>
<b>2013</b>			
<b>Coûts d'acquisition</b>			
<b>1er janvier</b>	<b>17 746</b>	<b>21 747</b>	<b>39 493</b>
Acquisitions – transferts	2 154	696	2 850
<b>31 décembre</b>	<b>19 900</b>	<b>22 443</b>	<b>42 343</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
<b>1er janvier</b>	<b>4 460</b>	<b>9 317</b>	<b>13 777</b>
Amortissements de l'exercice		3 494	3 494
Sorties		( 4)	( 4)
<b>31 décembre</b>	<b>4 460</b>	<b>12 807</b>	<b>17 267</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre</b>	<b>15 440</b>	<b>9 636</b>	<b>25 076</b>

Le goodwill comprend un montant de CHF 13.3 millions attribué à l'Unité d'affaires Réseaux. Le test de perte de valeur effectué sur une période de 5 ans (juste valeur de niveau 3), avec un taux de capitalisation de 4.25% (4.7% en 2013), permet de justifier cette valeur. Aucun taux de croissance n'est appliqué.

Les prévisions financières utilisées dans le cadre des tests de perte de valeur pour la détermination de la valeur recouvrable sont basées sur les éléments propres au marché de l'électricité qui pour certains sont stables et connus. Les prévisions sont basées sur le plan à moyen-long terme porté à la connaissance du Conseil d'administration.

**NOTE 22****Participations dans des sociétés associées**

Le Groupe détient les participations suivantes dans des sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de mise en équivalence :

*En milliers de CHF*

	Valeur au bilan		Effet sur le compte de résultat	
	2014	2013	2014	2013
EOS Holding SA	544 364	778 910	( 190 301)	1 635
FMHL SA	-	29 229	( 58 022)	-
FMA SA	16 210	11 376	503	1 295
SITEL SA	16 248	16 589	2 660	2 877
SEFA SA	16 014	15 369	1 055	719
Divers	10 373	9 765	773	549
<b>Total</b>	<b>603 209</b>	<b>861 238</b>	<b>( 243 332)</b>	<b>7 075</b>

EOS Holding est une société holding stratégique qui a pour mission de coordonner et de représenter les intérêts de ses actionnaires, dont le Groupe Romande Energie, notamment dans le cadre de sa participation dans le groupe Alpiq ainsi que dans divers projets, en particulier dans les nouvelles énergies renouvelables. Le tableau ci-dessous illustre de manière résumée la situation d'EOS Holding SA ainsi que de manière agrégée celle des autres sociétés associées :

*En milliers de CHF*

	EOS Holding SA		Autres sociétés du Groupe	
	2014	2013	2014	2013
<b>Comptes de résultat simplifiés des sociétés associées</b>				
Chiffre d'affaires net, agrégé	45 490	49 149	199 505	194 053
Résultat net, agrégé	( 640 637)	5 503	( 43 517)	16 668
<b>Part au résultat net des sociétés associées</b>	<b>( 190 301)</b>	<b>1 635</b>	<b>( 53 031)</b>	<b>5 440</b>
Autres éléments au compte de résultat global, agrégé	( 38 949)	45 767	( 17)	( 223)
<b>Part au résultat global des sociétés associées</b>	<b>( 11 570)</b>	<b>13 596</b>	<b>( 7)</b>	<b>( 92)</b>
<b>Bilans simplifiés des sociétés associées</b>				
Actifs courants	262 760	355 583	115 186	114 886
Actifs non courants	1 812 250	2 539 256	596 082	530 072
Passifs courants	27 833	33 283	50 475	69 382
Passifs non courants	214 613	239 406	357 578	342 729
Actifs nets, agrégés	1 832 564	2 622 150	303 215	232 847
<b>Part aux capitaux propres des sociétés associées</b>	<b>544 364</b>	<b>778 910</b>	<b>58 845</b>	<b>82 328</b>

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables.

En 2014, le groupe Alpiq a été impacté négativement par l'évolution du marché de l'énergie. Alpiq a comptabilisé, à charge de l'exercice 2014, des corrections de valeurs de ses actifs pour un montant de CHF 1 milliard après impôt. EOS Holding, qui détient 31.38% d'Alpiq (identique à 2013), a constaté dans son compte de résultat 2014 sa quote-part à cet "Impairment", soit CHF 329 millions. Le management d'EOS Holding a effectué des corrections de valeur supplémentaires de sa participation Alpiq pour un montant de CHF 360 millions. Cela ramène la valeur de la participation Alpiq à CHF 4.7 milliards dans les comptes EOS Holding, correspondante aux fonds propres consolidés de cette dernière.

Compte tenu de sa participation dans EOS Holding SA (29.71%), le Groupe prend en compte ces corrections de valeur par le biais du compte de résultat des sociétés associées pour un montant de CHF 189 millions. Le résultat des activités normales d'Alpiq et d'EOS Holding aboutit à un impact total de CHF 190 millions.

Au vu de ces corrections de valeur, Romande Energie arrive à la conclusion qu'une correction de valeur supplémentaire de sa participation EOS Holding n'est pas nécessaire.

La société des Forces motrices Hongrin-Léman SA (ci-après FMHL) est également impactée négativement par l'évolution du marché de l'énergie en 2014. Romande Energie a comptabilisé, à charge de l'exercice 2014, des corrections de valeurs de sa participation pour un montant de CHF 58 millions. Cela ramène la valeur de la participation FMHL à CHF 0 dans les comptes du Groupe.

**NOTE 23****Autres immobilisations financières**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Participations financières diverses – titres disponibles à la vente	12 343	13 575
Prêts aux sociétés associées	12 408	13 271
Prêts à des tiers	209	220
<b>Total des autres immobilisations financières</b>	<b>24 960</b>	<b>27 066</b>

**Prêts aux sociétés associées**

Cette position comprend des prêts pour un total de CHF 7.9 millions envers la société Spontis découlant de la sous-traitance des activités de logistique et en particulier du transfert physique des stocks (2013 : CHF 8.9 millions).

Ce montant comprend également un prêt de CHF 3.2 millions envers la société Forces Motrices de Sembrancher SA dont le taux est de 3%, ainsi que diverses créances pour un montant total de CHF 1.3 million (2013 : 1.2 million). Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

**Participations financières diverses**

Les participations financières sont évaluées à leur juste valeur. Pour les sociétés non cotées et pour lesquelles nous ne possédons pas d'évaluation récente (niveau 3), la juste valeur est déterminée sur la base de l'EBITDA auquel est appliqué un facteur multiplicateur correspondant aux normes de leur secteur d'activité.

<i>En milliers de CHF</i>	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Titres disponibles à la vente</b>								
Cadcime SA					90	-	90	-
Holdigaz SA					7 493	6 770	7 493	6 770
HYDRO Exploitation SA					2 446	2 371	2 446	2 371
VO Energies Holding SA					2 314	4 434	2 314	4 434
<b>Total titres disponibles à la vente</b>					<b>12 343</b>	<b>13 575</b>	<b>12 343</b>	<b>13 575</b>

Les variations de valeur des titres de Holdigaz SA et de VO Energies Holding SA sont basées sur le prix des actions déterminé par un établissement bancaire de la place. Celles de HYDRO Exploitation SA sont basées sur un multiple de l'EBITDA de 5.7. L'ensemble de ces variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global 2014. Les titres de Cadcime SA figurent au bilan pour le prix convenu à la date de transaction du 6 juin 2014.

**NOTE 24****Autres engagements à court terme et instruments financiers dérivés**

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2014	2013
Comptes de régularisation passifs		64 663	75 172
Salaires et autres charges sociales dus		12 544	11 732
Instruments financiers dérivés	5	4 674	11 293
Dettes fiscales hors impôt sur le bénéfice		3 225	5 013
Comptes courants partenaires		563	-
Ristournes et taxes à payer aux communes		9 124	9 806
Divers		12 954	10 685
<b>Total des autres engagements à court terme</b>		<b>107 747</b>	<b>123 701</b>

**NOTE 25****Emprunts**

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	114 000	113 000
Autres engagements financiers à long terme	2 293	2 556
<b>Total des emprunts</b>	<b>116 293</b>	<b>115 556</b>
Part à court terme des emprunts à long terme	( 263)	( 262)
<b>Total des emprunts à long terme</b>	<b>116 030</b>	<b>115 294</b>

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
Inférieure à 6 mois	263	262
Comprise entre 6 mois et 1 année	-	-
Comprise entre 1 année et 5 années	2 050	1 050
Plus de 5 années	113 980	114 244
<b>Total des emprunts</b>	<b>116 293</b>	<b>115 556</b>
<b>Limites de crédits</b>		
Crédits utilisés/garanties émises	78	91
Crédits non utilisés	67 122	67 109
<b>Total des limites de crédits</b>	<b>67 200</b>	<b>67 200</b>

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché. Le taux moyen des emprunts est de 2.28% (2013 : 2.27%). Les principaux emprunts contractés par Romande Energie Holding SA sont les suivants :

<i>En milliers de CHF</i>	Taux	Durée	Echéance	2014	2013
AVS	2.120%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
AVS	2.120%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
<b>Total des emprunts</b>				<b>100 000</b>	<b>100 000</b>

**NOTE 26****Engagement de prévoyance****Base et organisation de la prévoyance professionnelle**

Le personnel de Romande Energie SA est affilié à la Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation »). La Fondation est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »). Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Commerce SA
- Effitec SA
- Enerbois SA

**Plans de prévoyance**

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la LPP, les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations fixées des assurés actifs et des employeurs exprimé en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Trois sociétés ont en outre un plan complémentaire pour la couverture de la rémunération variable.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Les engagements sont évalués selon la méthode dite statique. Au 31 décembre 2014, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens LPP, s'élève à 113%. Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP, telles qu'un changement du taux de conversion ou une augmentation des contributions. Certaines caractéristiques des plans de prévoyance suisses mènent à catégoriser les plans comme régime à prestations définies au sens de IAS 19. Un rapport actuariel selon les IFRS est préparé de manière annuelle.

**Gestion des placements**

En tant qu'organe suprême de la Fondation, le Conseil de fondation est responsable des placements. Le Conseil de fondation est composé de 5 représentants des employés et de 5 de l'employeur. La fortune de la Fondation sert exclusivement à couvrir ses engagements en cours et futurs. La politique de placements vise à optimiser la gestion des capitaux, afin d'atteindre les buts de prévoyance que la Fondation s'est fixée. Les objectifs en matière de politique de placements, à savoir, liquidité, sécurité et rendement doivent découler de manière cohérente des données et exigences actuelles.

Le Conseil de fondation définit l'allocation stratégique de la fortune de la Fondation, ainsi que les bandes de fluctuation autorisées en adéquation avec les buts de prévoyance. En outre, il s'assure que les principes de placements édictés selon la législation et ses directives de placements soient respectés.

*En milliers de CHF*

	2014	2013
<b>Montant reconnu au bilan</b>		
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	( 532 806)	( 459 443)
Valeur de marché des actifs du plan de prévoyance	462 741	442 455
<b>Montant reconnu au bilan</b>	<b>( 70 065)</b>	<b>( 16 988)</b>
<b>Analyse des charges de l'exercice</b>		
Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	7 500	8 483
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies	263	940
Frais administratifs	539	527
<b>Charges de prévoyance reconnues dans le compte de résultat</b>	<b>8 302</b>	<b>9 950</b>
<b>Variation de la valeur actuelle des engagements du plan de prévoyance</b>		
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>459 443</b>	<b>478 291</b>
Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	7 500	8 483
Intérêts sur engagements de prévoyance	10 073	8 866
Cotisations des employés	4 004	3 908
Prestations versées	( 18 668)	( 22 765)
(Gain)/perte (dû)/due à l'expérience	4 493	2 655
Perte résultant du changement des hypothèses démographiques	( 7 589)	-
(Gain)/perte résultant du changement des hypothèses financières	73 550	( 19 995)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>532 806</b>	<b>459 443</b>
La moyenne pondérée de la durée des engagements du plan de prévoyance est de 14.2 années.		
<b>Variation de la juste valeur des actifs du plan de prévoyance</b>		
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>442 455</b>	<b>423 465</b>
Cotisations de l'employeur	7 161	7 008
Cotisations des employés	4 004	3 908
Prestations versées	( 18 668)	( 22 765)
Frais administratifs	( 539)	( 527)
Revenus d'intérêts	9 810	7 926
Revenus de la fortune, non compris les montants inclus dans les revenus d'intérêts	18 518	23 440
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>462 741</b>	<b>442 455</b>

En milliers de CHF

	2014	2013
<b>Analyse des montants comptabilisés dans le compte de résultat global</b>		
Perte résultant du changement des hypothèses démographiques	( 7 589)	-
(Gain)/perte résultant du changement des hypothèses financières	73 550	( 19 995)
(Gain)/perte résultant de l'expérience	4 493	2 655
Revenus de la fortune, non compris les montants inclus dans les revenus d'intérêts	( 18 518)	( 23 440)
<b>Total des ajustements comptabilisés dans le compte de résultat global</b>	<b>51 936</b>	<b>( 40 780)</b>
<b>Rapprochement du passif net au titre de régime à prestations définies</b>		
<b>Passif net comptabilisé au 1er janvier</b>	<b>( 16 988)</b>	<b>( 54 826)</b>
Charge reconnue dans le compte de résultat	( 8 302)	( 9 950)
Ajustements comptabilisés au compte de résultat global	( 51 936)	40 780
Cotisations de l'employeur	7 161	7 008
<b>Passif net comptabilisé au 31 décembre</b>	<b>( 70 065)</b>	<b>( 16 988)</b>
<b>En %</b>		
<b>Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des charges et produits en 2014 et 2013 sont les suivantes :</b>		
Taux d'actualisation	1.10	2.25
Indexation des salaires (y.c. inflation)	1.75	2.25
Taux de rendement de la fortune	2.25	2.25
Taux d'intérêt crédité sur les comptes des pensionnés	2.25	2.25
Taux d'inflation	1.25	1.25
Taux d'adaptation des rentes	0.00	0.00
Table de mortalité	LPP 2010 GEN	LPP 2010 GEN
<b>Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs</b>		
Liquidités	3.40	4.30
Obligations	38.00	37.10
Actions	37.20	36.20
Matières premières	2.70	2.80
Immobilier suisse	18.70	19.60
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

## Estimation des charges pour l'exercice 2015

En milliers de CHF

2015

### Eléments des charges et produits pour l'exercice 2015

Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	9 273
Intérêts nets sur les engagements de prévoyance	711
Frais administratifs	370
<b>Charges reconnues au compte de résultat</b>	<b>10 354</b>

### Calcul des prestations de prévoyance acquises (net)

Coûts normaux	13 202
Intérêts sur les coûts normaux	145
Cotisations attendues des employés	( 4 074)
<b>Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés</b>	<b>9 273</b>

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2015 s'élèvent à CHF 7 millions.

### Analyse de sensibilité sur les principales hypothèses actuarielles retenues

Impact sur la valeur actuelle des engagements du plan de prévoyance (en %)	Variation	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0.50	-6.60	7.50
Indexation des salaires (y.c. inflation)	0.50	0.50	-0.40
Taux d'intérêt crédité sur les comptes des pensionnés	0.50	1.20	-1.10

**NOTE 27****Provisions***En milliers de CHF*

	OIBT	Contrats onéreux	Démantèlement	Total
<b>2014</b>				
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>2 347</b>	<b>1 572</b>		<b>3 919</b>
Dotations		124		124
Entrée de périmètre			416	416
Effets d'actualisation	47	148	6	201
Utilisations	( 1 310)	( 1 076)		( 2 386)
Ecart de conversion			( 3)	( 3)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1 084</b>	<b>768</b>	<b>419</b>	<b>2 271</b>
Part à court terme des provisions	( 552)	( 637)		( 1 189)
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>532</b>	<b>131</b>	<b>419</b>	<b>1 082</b>

<b>2013</b>				
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>3 612</b>	<b>4 237</b>		<b>7 849</b>
Dotations		1 436		1 436
Effets d'actualisation	142	173		315
Utilisations	( 1 407)	( 4 274)		( 5 681)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>2 347</b>	<b>1 572</b>		<b>3 919</b>
Part à court terme des provisions	( 983)	( 997)		( 1 980)
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>1 364</b>	<b>575</b>		<b>1 939</b>

**Provision OIBT**

Le Groupe a constitué une provision pour faire face aux coûts engendrés par l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT). Celle-ci est entrée en vigueur en 2002. Elle prescrit que les contrôles qui auraient dû être effectués avant son entrée en vigueur sont à faire maintenant aux frais des exploitants de réseaux. Les dispositions transitoires de l'OIBT fixent un délai pour rattraper les contrôles en retard et prévoient en effet de faire payer aux exploitants de réseaux les contrôles qui n'auraient pas été réalisés dans les délais. Cette provision est revue chaque année en fonction des contrôles restant à effectuer. La provision devrait être utilisée en totalité à fin 2016.

**Provision pour contrats onéreux**

Depuis 2014, la provision pour contrats onéreux dissocie la rentabilité commerciale d'une offre et la performance générée par la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement. La rentabilité de chaque offre est analysée par année. La provision est calculée sur la base des flux de trésorerie sur la durée de chaque contrat. Le taux d'actualisation utilisé pour ce genre d'opérations est de 6.25%. Le Groupe s'attend à éteindre cette provision d'ici à 2017, les contrats étant conclus en principe pour une période de 3 ans.

**Provision pour démantèlement**

Suite à l'acquisition de la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS au 2 septembre 2014, le Groupe a repris la provision pour démantèlement enregistré dans les comptes de cette dernière. La provision a été calculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance en 2030. Le taux d'actualisation utilisé pour ce genre d'opérations est de 4.5%.

**NOTE 28****Capital-actions**

Au 31 décembre 2014, le capital-actions émis est constitué de 1'140'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « bénéfice au bilan » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 140.8 millions (2013 : CHF 140.4 millions), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le canton de Vaud, des communes vaudoises et la Banque Cantonale Vaudoise. Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2014, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 53.56% du capital-actions.

Le conseil d'administration dispose d'un capital autorisé de CHF 10.125 millions, divisé en 405 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune, qui a été renouvelé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014. Sa durée est limitée au 27 mai 2016. Au 31 décembre 2014, aucune des actions constituant le capital autorisé n'avait été émise.

<i>En %</i>	2014	2013
Etat de Vaud	38.60	38.60
Communes vaudoises	14.09	14.05
Actions propres	9.95	9.95
Groupe E SA, Fribourg	5.80	5.80
BKW Energie SA, Berne	5.00	5.00
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.31	3.41
Holdigaz SA, Vevey	2.52	2.52
Public	20.73	20.67

**NOTE 29****Autres réserves***En milliers de CHF*

	Ajustement de valeur des sociétés associées	Ecart de réévaluation	Total
<b>2014</b>			
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>( 8 375)</b>	<b>12 082</b>	<b>3 707</b>
Ecart de conversion et autres variations	( 11 892)	( 426)	( 12 318)
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers	315	( 1 251)	( 936)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>( 19 952)</b>	<b>10 405</b>	<b>( 9 547)</b>
<b>2013</b>			
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>( 21 881)</b>	<b>8 625</b>	<b>( 13 256)</b>
Ecart de conversion et autres variations	11 318	2 410	13 728
Ajustement de la juste valeur des instruments financiers	2 188	1 047	3 235
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>( 8 375)</b>	<b>12 082</b>	<b>3 707</b>

**NOTE 30****Actions en circulation**

	2014	2013
Nombre total d'actions	1 140 000	1 140 000
Actions propres détenues par le Groupe	( 113 437)	( 113 437)
<b>Actions en circulation</b>	<b>1 026 563</b>	<b>1 026 563</b>

**NOTE 31****Transactions et soldes avec les parties liées**

*En milliers de CHF*

		Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
<b>Parties liées</b>					
Entités avec influence notable sur le Groupe	2014	4 929	231	644	2
	2013	5 705	9 549	1 924	59
Sociétés associées	2014	6 409	36 256	1 489	1 027
	2013	6 012	36 496	1 075	2 188
Principaux dirigeants	2014	56 145	253 710	5 547	6 080
	2013	48 189	265 205	2 059	6 410

Les taxes et impôts versés au canton de Vaud ont été exclus de l'information relative aux parties liées.

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA.

Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées au prix du marché.

Le montant dû à la Fondation de prévoyance du personnel est de CHF 0.4 million au 31.12.2014 (2013 : CHF 0.4 million).

**NOTE 32****Rémunérations, frais et charges sociales de la direction et du Conseil d'administration**

*En milliers de CHF*

	2014	2013
Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice	1 559	1 470
Part variable de la direction	1 062	943
Frais de représentation	121	101
Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...)	562	506
<b>Total rémunération, frais et charges sociales de la direction</b>	<b>3 304</b>	<b>3 020</b>
Indemnités du Conseil d'administration	650	679
Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...)	40	41
<b>Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration</b>	<b>690</b>	<b>720</b>

La direction est composée de 7 membres (2013 : 6 membres). Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de KCHF 324 (2013 : KCHF 295).

Le Conseil d'administration se compose de 11 membres, identique à 2013.

**NOTE 33****Autres engagements futurs, engagements conditionnels et actifs éventuels**

Dans le cadre de son activité, Romande Energie a conclu divers engagements à long terme, d'approvisionnement et de vente d'énergie.

**Droit d'achat**

Dans le cadre des conventions avec EOS, reprises par Alpiq, le Groupe a la possibilité, depuis le 1er octobre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2030, de s'approvisionner en électricité auprès d'Alpiq, pour des quantités prédéfinies inférieures à 20% de sa consommation annuelle, à un prix équivalent au coût moyen de production d'Alpiq sur les ouvrages de production appartenant précédemment à EOS. La différence cumulée au fil des années entre le prix de vente moyen d'Alpiq et le coût moyen de production sur les quantités prélevées ne peut excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui ne naît qu'au moment de l'exercice du droit et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité. Il s'agit dès lors d'un droit futur d'achat d'énergie dont l'exercice dépend des conditions du marché au moment où le droit s'exerce. Ce droit est pris en compte dans les états financiers du Groupe au moment de son exercice. Pour l'exercice 2014, ce droit représente un montant de CHF 0.6 million (2013 : CHF 7 millions). La valeur du droit exercé est portée en diminution des frais d'achat d'énergie. Compte tenu de l'évolution des prix du marché de l'électricité, le Groupe s'attend à ralentir l'usage de ce droit au cours des prochains exercices.

**Garantie**

Le Groupe a émis une garantie de EUR 19.7 millions (identique à 2013) en faveur d'un fournisseur d'équipements de production d'électricité afin de couvrir les paiements convenus contractuellement entre sa filiale Romande Energie Renouvelable SA et le fournisseur. D'autres garanties pour un montant total inférieur à CHF 0.1 million ont été données.

**NOTE 34****Evénements postérieurs à la clôture****Abolition du taux plancher EUR/CHF**

En date du 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a annoncé l'abolition du taux plancher entre l'euro et le franc suisse. Cette annonce a entraîné une forte appréciation du franc suisse, laquelle constitue la monnaie de présentation pour les comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Cette situation aura un impact négatif dans la conversion des états financiers des entités ayant comme monnaie fonctionnelle l'euro ainsi que sur certaines positions du bilan et du compte de résultat (note 5). L'abolition du taux plancher entre l'euro et le franc suisse n'a aucun effet sur les comptes consolidés 2014.

**Approbaton des comptes consolidés**

Les comptes consolidés 2014 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2015. Un dividende de CHF 30.- par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à environ CHF 30.8 millions, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

**NOTE 35****Filiales et sociétés associées**

	Activités principales	Devise	Capital-actions '000	Participations en %*	
				2014	2013
<b>Filiales</b>					
Romande Energie SA, Morges	E	CHF	36 150	100.0	100.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	E	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	E	CHF	15 294	66.7	66.7
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, Bourg-St-Pierre	E	CHF	10 000	75.0	75.0
Eoliennes de Provence SA, Provence	E	CHF	6 000	60.0	60.0
Romande Energie Renouvelable SA, Morges	E	CHF	2 500	100.0	100.0
Enerbois SA, Rueyres	E	CHF	2 000	97.7	97.7
Tecfor SA, Troistorrents	N	CHF	560	100.0	100.0
Brent Energia SA, Brent	E	CHF	400	65.0	65.0
Effitec SA, Morges	I	CHF	200	100.0	100.0
HC SA, Fribourg	N	CHF	100	100.0	100.0
Romande Energie France SAS, Paris 1)	D	EUR	7 700	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Meyronnes SAS, Meyronnes	E	EUR	150	100.0	100.0
Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS, Paris 2)	E	EUR	600	100.0	-
<b>Sociétés associées</b>					
EOS Holding SA, Lausanne	D	CHF	324 000	29.7	29.7
Forces motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex 3)	E	CHF	100 000	41.1	41.1
Sitel SA, Morges	N	CHF	20 850	33.3	33.3
Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex 4)	E	CHF	7 095	39.0	28.0
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	E	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	E	CHF	5 000	36.6	36.6
DransEnergie SA, Orsières	N	CHF	2 000	31.0	31.0
neo technologies SA, Lausanne	N	CHF	2 000	48.9	48.9
Energie Solaire SA, Sierre	N	CHF	1 600	34.0	34.0
Cisel Informatique SA, Matran	N	CHF	1 200	36.0	36.0
Agrogaz Lignerolle SA, Lignerolle	E	CHF	800	40.0	40.0
VO RE-Nouvelable SA, Orbe	E	CHF	200	50.0	50.0
Gazobois SA, Cossonay-Ville	E	CHF	120	50.0	50.0
Spontis SA, Granges-Paccot	N	CHF	100	30.0	30.0
St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph	E	CHF	100	25.0	25.0
Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry 5)	E	CHF	100	35.0	-

\* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de Romande Energie Commerce SA, de la société des Forces motrices de l'Avançon SA et de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour lesquelles le pourcentage de droits de vote est, respectivement, de 63.5%, 37.23 % et 24.67 %.

**Activités principales :**

- E) Production, distribution et vente d'énergie
- D) Détentions de participations
- I) Contrôle d'installations
- N) Autres

1) La société Romande Energie France SAS a procédé à l'augmentation de son capital-actions le 23 décembre 2014 pour un montant de EUR 4.6 millions afin de porter celui-ci à EUR 7.7 millions. Cette transaction a été réalisée afin de financer l'acquisition de la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS.

2) Romande Energie France SAS a acquis, le 2 septembre 2014, le 100 % de la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS. Le but de la société est l'exploitation d'un parc éolien à Ploudalmézeau dans le département du Finistère (Bretagne) en France. La société est dotée d'un capital-actions de EURO.6 million.

3) La société des Forces motrices Hongrin-Léman S.A a procédé à l'augmentation du capital-actions le 18 juin 2014 pour un montant de CHF 70 millions afin de porter celui-ci à CHF 100 millions. Romande Energie SA a ainsi accru sa participation de CHF 28.8 millions dans cette société, sans modifier son taux de détention. L'augmentation de capital a été réalisée afin de financer le développement de la puissance de l'ouvrage existant.

4) Romande Energie Holding SA a acquis, le 23 juin 2014, 2'600 actions de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA. Le Groupe porte ainsi son taux de participation à 38.98 %, soit 10.99 % supplémentaires, en détenant 9'218 actions au 31 décembre 2014.

5) En date du 9 juillet 2014, la société Energie Renouvelable Vouvry SA a été créée, elle est détenue à 35% par le Groupe. Le but de la société est le captage et le turbinage des eaux sur la commune de Vouvry, construction de réservoirs et de toutes installations y relatives ainsi que développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.1million.



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

**Romande Energie Holding SA, Morges**

Lausanne, le 30 mars 2015

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Romande Energie Holding SA, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat global, le bilan, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variations des capitaux propres et l'annexe (pages 40 à 81) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux IFRS et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



2

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les IFRS, et sont conformes à la loi suisse.

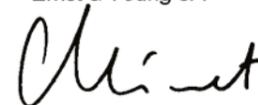
#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

  
Serge Clément  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

  
Karine Badertscher Chamoso  
Experte-réviseur agréée

# COMPTES ANNUELS DE ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

## Compte de résultat

au 31 décembre 2014

En milliers de CHF

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Loyers et produits divers	2 688	2 615
Produits financiers	111 901	122 153
<b>Total des produits</b>	<b>114 589</b>	<b>124 768</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Frais d'exploitation	( 419)	( 458)
Frais généraux d'administration	( 2 151)	( 2 021)
Amortissements et dotations aux provisions	( 746)	( 746)
Charges financières	( 1 904)	( 2 347)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>109 369</b>	<b>119 196</b>
Impôts sur le bénéfice	( 1 035)	( 1 836)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>108 334</b>	<b>117 360</b>

## Bilan

au 31 décembre 2014

En milliers de CHF

	Note	31.12.2014	31.12.2013
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		184 580	314 934
Titres, dépôts à terme et instruments financiers dérivés		329 008	196 250
Comptes courants et autres actifs courants avec les sociétés apparentées et parties liées		250 929	162 282
Autres actifs courants		522	1 450
<b>Total des actifs courants</b>		<b>765 039</b>	<b>674 916</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles		11 356	12 102
Immobilisations financières		203 763	196 104
Prêts aux sociétés apparentées		88 232	85 471
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>303 351</b>	<b>293 677</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1 068 390</b>	<b>968 593</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Comptes courants et autres engagements avec les sociétés apparentées		38 527	17 394
Autres engagements à court terme		2 902	2 684
Impôts courants		3 254	2 344
<b>Total des passifs courants</b>		<b>44 683</b>	<b>22 422</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	2	100 000	100 000
Provisions à long terme		14 800	14 800
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>114 800</b>	<b>114 800</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>159 483</b>	<b>137 222</b>
<b>Capital-actions et réserves</b>			
Capital-actions		28 500	28 500
Réserve générale		5 859	5 859
Réserve pour actions propres	3	99 124	99 076
<b>Total du capital-actions et réserves</b>		<b>133 483</b>	<b>133 435</b>
<b>Bénéfice au bilan</b>			
Report de l'exercice précédent		667 090	580 576
Bénéfice net de l'exercice		108 334	117 360
<b>Bénéfice au bilan</b>		<b>775 424</b>	<b>697 936</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>908 907</b>	<b>831 371</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>1 068 390</b>	<b>968 593</b>

# Annexe aux comptes annuels

## NOTE 1

### Principales participations

	But	Devise	Capital-actions '000	Participations en %	
				2014	2013
Romande Energie SA, Morges	1)	CHF	36 150	100.0	100.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	1)	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	1)	CHF	15 294	63.5	63.5
Romande Energie Renouvelable SA, Morges	1)	CHF	2 500	100.0	100.0
Romande Energie France SAS, Paris	2)	EUR	7 700	100.0	100.0
Sitel SA, Morges	2)	CHF	20 850	33.3	33.3
Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex	1)	CHF	7 095	10.5	-
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	1)	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	1)	CHF	5 000	36.6	36.6
neo technologies SA, Lausanne	2)	CHF	2 000	48.9	48.9
Energie Solaire SA, Sierre	1)	CHF	1 600	34.0	34.0
Cisel Informatique SA, Matran	2)	CHF	1 200	36.0	36.0

#### Activités principales :

- 1) Production, distribution et vente d'énergie  
2) Autres

## NOTE 2

### Emprunts

<i>En milliers de CHF</i>	Taux	Durée	Echéance	2014	2013
AVS	2.120%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
AVS	2.120%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
<b>Total des emprunts</b>				<b>100 000</b>	<b>100 000</b>

## NOTE 3

### Actions propres

<i>En milliers de CHF</i>	2014		2013	
	Nombre d'actions	CHF '000	Nombre d'actions	CHF '000
<b>Titres détenus par Romande Energie Holding SA</b>				
<b>Etat au début de l'exercice</b>	<b>113 437</b>	<b>99 076</b>	<b>12 765</b>	<b>6 153</b>
Acquisition	-	48	119 994	130 761
Vente	-	-	( 48 917)	( 51 534)
Transfert	-	-	29 595	13 696
<b>Etat en fin d'exercice</b>	<b>113 437</b>	<b>99 124</b>	<b>113 437</b>	<b>99 076</b>
<b>Titres détenus par Romande Energie SA</b>				
<b>Etat au début de l'exercice</b>	-	-	<b>29 595</b>	<b>13 696</b>
Transfert	-	-	( 29 595)	( 13 696)
<b>Etat en fin d'exercice</b>	-	-	-	-
<b>Total actions propres</b>	<b>113 437</b>	<b>99 124</b>	<b>113 437</b>	<b>99 076</b>

## NOTE 4

### Capital autorisé

Le conseil d'administration dispose d'un capital autorisé de CHF 10.125 millions, divisé en 405 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune, qui a été renouvelé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014. Sa durée est limitée au 27 mai 2016.

## NOTE 5

### Actionnaires importants

<i>En %</i>	2014	2013
Etat de Vaud	38.60	38.60
Communes vaudoises	14.09	14.05
Groupe E SA, Fribourg	5.80	5.80
BKW Energie SA, Berne	5.00	5.00
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.31	3.41
Holdigaz SA, Vevey	2.52	2.52

## NOTE 6

### Valeur d'assurance incendie

<i>En milliers de CHF</i>	2014	2013
<b>Valeur d'assurance incendie</b>	<b>33 160</b>	<b>33 160</b>

## NOTE 7

### Engagements divers

La société fait partie d'un Groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du Groupe.

La société a émis une garantie de EUR 19.7 millions en faveur d'un fournisseur d'équipements de production d'électricité afin de couvrir les paiements convenus contractuellement entre sa filiale Romande Energie Renouvelable SA et le fournisseur. La société a également émis d'autres garanties pour un montant total inférieur à CHF 0.1 million.

## NOTE 8

### Rémunérations et charges sociales des membres du conseil d'administration et de la direction

Les rémunérations et les charges sociales des membres du Conseil d'administration et de la direction sont présentées dans le rapport sur les rémunérations, conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Il n'existe pas de droits d'options ou de conversion détenus par le Conseil d'administration ou la direction au 31.12.2014 et au 31.12.2013.

L'état de la détention d'actions se présente comme il suit :

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	20 actions	< 1%
Nombre d'actions détenues par les membres de la direction	0 action	0%

## NOTE 9

### Gestion des risques

Le Groupe gère ses risques au travers de comités de gestion de risques spécifiques, tels que ceux existant par exemple pour l'approvisionnement en électricité. Un "Risk Manager" coordonne les différents comités de gestion des risques ainsi que les processus relatifs à cette gestion. Le système de contrôle interne (SCI) est pleinement documenté, adapté aux risques d'affaires et à l'étendue des activités. Conforme aux attentes du législateur, il répond aussi à celles de la direction et du Conseil d'administration. Dès lors, le management est en mesure de contrôler les processus les plus importants de l'entreprise qui ont un impact significatif sur l'établissement des reportings financiers.

## Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2014

<i>En milliers de CHF</i>	31.12.2014
Report de l'exercice précédent	742 963
Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO)	(3 403)
Bénéfice net de l'exercice	108 334
<b>Montant à disposition de l'assemblée générale</b>	<b>847 894</b>
Dividende de CHF 30.- par action	34 200
Solde à reporter à nouveau	813 694
<b>Total</b>	<b>847 894</b>

### Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le secrétaire, Pierre Oberson



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

**Romande Energie Holding SA, Morges**

Lausanne, le 30 mars 2015

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Romande Energie Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 84 à 89) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



2

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

  
Serge Clément  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

  
Karine Badertscher Chamoso  
Experte-réviseur agréée

---

## CALENDRIER

---

26 mai 2015  
113<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire,  
Ecublens, Swiss Tech Convention Center

28 mai 2015  
Dernier jour de négoce avec droit au dividende

29 mai 2015  
Date de négoce ex-dividende

1<sup>er</sup> juin 2015  
Paiement du dividende

1<sup>er</sup> septembre 2015  
Publication du rapport semestriel

Avril 2016  
Publication du rapport de gestion 2015

24 mai 2016  
114<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire

---

## CONTACTS

---

**Relations avec les médias**  
Karin Devalte, responsable de la communication  
T +41 21 802 95 67  
karin.devalte@romande-energie.ch

**Relations avec les investisseurs**  
René Lauckner, trésorier  
T +41 21 802 95 24  
rene.lauckner@romande-energie.ch

**Corporate governance**  
Pierre Oberson, secrétaire général  
T +41 21 802 95 61  
pierre.oberson@romande-energie.ch

---

## ÉDITEUR

---

Romande Energie Holding SA  
Rue de Lausanne 53  
Case postale  
CH-1110 Morges 1  
T +41 21 802 91 11  
F +41 21 802 95 95  
www.romande-energie.ch



---

**GROUPE ROMANDE ENERGIE**

**Romande Energie SA**

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)